Agriculture et Agroalimentaire Canada

Rapport sur les résultats ministériels 2025-2026

L'honorable Heath MacDonald, C.P., député
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Agriculture et Agroalimentaire Canada
Agriculture and Agri-Food Canada
Canada

Plan ministériels 2025-2026

© Sa Majesté le Roi du Chef du Canada, représenté par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (2026)

Version électronique disponible à l'adresse agriculture.canada.ca

Numéro de catalogue du gouvernement du Canada : A1-30F-PDF
Numéro international normalisé du livre : 2560-9513
Numéro d'Agriculture et Agroalimentaire Canada : 13375F

Also published in English under the title, *2025-26 Departmental Plan*

Pour de plus amples renseignements, rendez-vous à agriculture.canada.ca ou composez sans frais le 1-855-773-0241

Rapport sur les résultats ministériels 2025-2026 d’Agriculture et Agroalimentaire Canada

Table des matières

- En un coup d’œil
- Message du/de la ministre
- Résultats : nos réalisations
    - Responsabilité essentielle 1 : Marchés nationaux et internationaux
    - Responsabilité essentielle 2 : Science et innovation
    - Responsabilité essentielle 3 : Risques du secteur
    - Services internes
- Dépenses et ressources humaines
    - Dépenses
    - Financement
    - Faits saillants des états financiers
    - Ressources humaines
- Tableaux de renseignements supplémentaires
- Dépenses fiscales fédérales
- Renseignements ministériels
- Définitions

En un coup d’œil

Le présent rapport sur les résultats ministériels présente les réalisations réelles de d'Agriculture et Agroalimentaire Canada par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans son Plan ministériel 2025-2026.

Ces résultats cadrent avec les priorités énoncées dans la lettre de mandat du 21 mai 2025 émanant du premier ministre, ainsi qu’avec la vision, la mission, la raison d’être et le contexte opérationnel de l’Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Principales priorités

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) a cerné les principales priorités suivantes pour 2025-2026 :

- S'efforcer de favoriser les conditions nécessaires pour que les entreprises agricoles et agroalimentaires canadiennes puissent relever les défis changeants et de plus en plus complexes des marchés nationaux et mondiaux, aujourd'hui et dans l'avenir. Ces efforts s'inscrivaient dans le cadre des objectifs de diversification commerciale du gouvernement du Canada, notamment sa mission visant à renforcer notre collaboration avec des partenaires commerciaux fiables et des alliés dans le monde, comme l'indique la priorité numéro un de la lettre de mandat du premier ministre de mai 2025.

- Mettre en œuvre le Partenariat canadien pour une agriculture durable (PCA durable), le cadre stratégique fédéral, provincial et territorial pour l'agriculture, en vigueur de 2023 à 2028. Dans le cadre de ses responsabilités essentielles, le Ministère a déployé des efforts pour renforcer la compétitivité du secteur grâce à un travail de défense des intérêts commerciaux et à un accès amélioré aux marchés, à des efforts de diversification des marchés, à des avancées scientifiques et à l'adoption d'innovations et d'outils de gestion des risques efficaces, afin de garantir la croissance durable et la résilience des exploitations agricoles. Au cours de la troisième année d'existence du PCA durable, 63,3 millions de dollars ont été investis dans des programmes fédéraux en faveur du secteur, les demandes de financement dépassant largement le financement disponible. De plus, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT) ont investi près de 452,8 millions de dollars dans des programmes à frais partagés.

- Favoriser la diversité, l'équité, l'inclusion, l'accessibilité et la réconciliation dans l'ensemble des politiques, des services et des programmes. Le Ministère a fait avancer des initiatives visant à créer un milieu de travail plus inclusif et accessible, à soutenir la participation et les partenariats autochtones, et à améliorer l'accès équitable aux possibilités dans l'ensemble du secteur agricole et agroalimentaire.

- Amorcer l'élaboration du prochain cadre stratégique (PCS) (2028-2033), qui remplacera le PCA durable, notamment par l'entremise d'une table ronde dirigée par le ministre qui a donné le coup d'envoi aux consultations nationales auprès des intervenants du secteur. Un processus de consultation en ligne divisé en plusieurs étapes est en cours afin de recueillir des commentaires sur les principaux défis et possibilités, et ces commentaires serviront à éclairer l'orientation et les priorités futures d'un secteur concurrentiel, résilient et durable. Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) travaille en étroite collaboration avec ses homologues provinciaux et territoriaux pour soutenir l'élaboration collaborative du PCS.

Faits saillants

- Total des dépenses réelles (y compris les services internes) : 3 892 710 756 $

- Nombre total d'équivalents temps plein (y compris les services internes) : 4 904

Pour obtenir des renseignements détaillés sur les dépenses totales et les ressources humaines de l'Agriculture et Agroalimentaire Canada, consultez la section Dépenses et ressources humaines de ce rapport.

Sommaire des résultats

Voici un sommaire des résultats atteints par le ministère en 2025-2026 dans ses « responsabilités essentielles » (ses principaux secteurs d'activité).

Responsabilité essentielle 1 : Marchés nationaux et internationaux

Dépenses réelles : 781 244 728 $

Ressources humaines réelles : 551

En 2025-2026, les efforts déployés par le Ministère ont servi à défendre les intérêts du secteur agricole canadien et à promouvoir la prise de décisions fondées sur des règles; à atténuer les risques liés aux perturbations commerciales; à s'attaquer aux obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce; à maintenir et à accroître l'accès aux marchés internationaux, notamment par la négociation et la mise en œuvre d'accords commerciaux; à plaider en faveur d'un environnement commercial prévisible et fondé sur la science; et à renforcer les capacités du secteur grâce à des approches collaboratives du développement des marchés ici et à l'étranger.

Des résultats ont été obtenus grâce à des initiatives en matière de politique commerciale, à la défense des intérêts commerciaux, à l'élimination ou à l'atténuation des obstacles quant à l'accès aux marchés, ainsi qu'à des services de développement des marchés. Parmi les autres activités figuraient les travaux en cours du Réseau international d'AAC, du Bureau Indo-Pacifique pour l'agriculture et l'agroalimentaire, des tables de consultation du secteur et du Conseil canadien de la jeunesse agricole, la mobilisation des intervenants régionaux et les partenariats par l'entremise des bureaux régionaux d'AAC, ainsi que les programmes Agri-marketing, Agri-compétitivité et Agri-diversité.

Pour en savoir plus sur les activités liées à la responsabilité essentielle relative aux marchés nationaux et internationaux d'AAC, consultez la section « Résultats : nos réalisations » du présent rapport.

Responsabilité essentielle 2 : Science et innovation

Dépenses réelles : 882 240 035 $

Ressources humaines réelles : 2 508

En 2025-2026, les efforts d'AAC en matière de science et d'innovation portaient sur la mise en œuvre d'une science appliquée et axée sur les partenariats afin de soutenir des résultats pratiques pour le secteur agricole et agroalimentaire, tout en relevant des défis mondiaux urgents.

Le Ministère a poursuivi ses activités de recherche et d'innovation pour relever les défis liés à l'agriculture et promouvoir un secteur durable, résilient et rentable pour l'avenir. Grâce à un processus d'examen interne rigoureux, AAC a sélectionné des propositions scientifiques novatrices bien alignées sur les priorités du gouvernement et a continué d'investir dans la recherche et le développement pour accélérer l'innovation et favoriser la croissance économique, la productivité, l'adaptabilité et la durabilité. L'innovation numérique et les solutions axées sur les données ont également permis de mettre en place des outils destinés au secteur agricole et agroalimentaire afin d'améliorer la prise de décision et la compétitivité, ainsi que la collaboration, le transfert de connaissances et l'adoption.

L'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci sont demeurées des priorités dans l'ensemble des programmes existants et prévus, notamment dans le cadre du Partenariat canadien pour une agriculture durable, du Programme des solutions agricoles pour le climat (SAC), du Programme des technologies propres en agriculture (Programme des TPA) et du Défi de réduction du méthane agricole. Les investissements scientifiques étaient alignés sur les priorités ministérielles et gouvernementales à long terme.

Pour en savoir plus sur les activités liées à la responsabilité essentielle relative à la science et l'innovation d'AAC, consultez la section « Résultats : nos réalisations » du présent rapport.

Responsabilité essentielle 3 : Risques du secteur

Dépenses réelles : 2 000 532 878 $

Ressources humaines réelles : 388

En 2025-2026, le Ministère, avec ses partenaires FPT, a renforcé la résilience du secteur face à des climats extrêmes, à l'incertitude commerciale et à la volatilité des marchés. Parmi les principales réalisations, mentionnons une initiative coordonnée FPT quant au commerce, à la biosécurité et à la préparation en cas de maladies animales, ainsi que des améliorations apportées aux programmes de gestion des risques de l'entreprise (GRE). Les améliorations apportées à Agri-stabilité, à Agri-protection et au Programme de paiements anticipés, ainsi que l'aide ciblée d'Agri-relance, ont permis d'accroître la protection du revenu, les liquidités et la réactivité pour les producteurs touchés par les sécheresses, les feux de forêt et les perturbations mondiales.

AAC a favorisé la durabilité et la préparation à long terme en évaluant comment mieux intégrer les risques climatiques et la préparation dans les programmes sectoriels, en mettant à l'essai des incitatifs pour des pratiques durables, en renouvelant le Cadre FPT de gestion des urgences en agriculture et en renforçant le soutien en matière de santé mentale, de main-d'œuvre et de lutte antiparasitaire dans le secteur agricole et agroalimentaire. Ces mesures ont favorisé la modernisation des programmes, le bien-être des producteurs et la préparation en matière de gestion des risques émergents dans l'ensemble du système agricole et alimentaire.

L'accès aux marchés et la confiance des consommateurs dans ce secteur ont été renforcés grâce au soutien apporté à des systèmes d'assurance qualité et de certification solides, conformes aux exigences nationales et internationales. Dans le cadre du programme Agri-assurance, AAC a

soutenu l'intégration des systèmes d'assurance dans l'ensemble de la chaîne de valeur et a aidé les petites et moyennes entreprises à obtenir les certifications nécessaires à l'exportation. Le Programme d'investissement casher et halal a fourni un soutien ciblé aux établissements sous réglementation fédérale, en particulier dans l'industrie de la viande rouge, afin de relever les défis opérationnels, d'améliorer l'efficacité et de promouvoir la réputation du Canada en ce qui concerne les aliments salubres et de grande qualité.

En collaboration avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments, AAC a favorisé la reconnaissance de la salubrité des aliments, amélioré les systèmes de traçabilité du bétail et mis à jour les normes de biosécurité végétale et animale. Ces efforts ont permis d'améliorer l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement, d'accroître la préparation aux maladies et de renforcer la confiance nationale et internationale dans les produits agricoles canadiens.

Pour en savoir plus sur les activités liées à la responsabilité essentielle relative au risques du secteur d'AAC, consultez la section « Résultats : nos réalisations » du présent rapport.

Message du ministre



L'honorable Heath MacDonald
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Le secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire est un pilier de la sécurité alimentaire et de l'économie de notre pays. En 2025, le Canada a exporté des produits agricoles et agroalimentaires, de poisson et de fruits de mer pour une valeur record de 101,2 milliards de dollars vers des clients de partout dans le monde, contribuant ainsi au produit intérieur brut de notre pays à hauteur de 158 milliards de dollars et soutenant 2,3 millions d'emplois. Mais ces réalisations n'ont pas été sans défis, en particulier au cours d'une année marquée par l'incertitude commerciale mondiale, les coûts élevés des intrants, la volatilité des marchés et les conditions climatiques extrêmes.

Tout au long de l'exercice 2025-2026, Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) a travaillé de concert avec des producteurs, des transformateurs, l'industrie et d'autres intervenants pour aider le secteur à composer avec l'incertitude, à saisir de nouveaux débouchés et à renforcer sa durabilité à long terme. Je suis fier de présenter les réalisations de notre ministère dans ce rapport.

Le Partenariat canadien pour une agriculture durable, un cadre fédéral-provincial-territorial (FPT) quinquennal qui a été mis en œuvre en 2023 et qui a été soutenu par des investissements de 3,5 milliards de dollars, a été l'un des principaux moteurs de ces travaux. En 2025-2026, les gouvernements FPT ont investi ensemble près de 452,8 millions de dollars dans le cadre de programmes à frais partagés pour renforcer la capacité concurrentielle, favoriser l'adoption de nouvelles technologies, améliorer la durabilité environnementale et aider à gérer les risques.

Le commerce international est resté une priorité majeure tout au long de l'année, porté par l'engagement de notre gouvernement à doubler les échanges commerciaux avec les pays autres que les États-Unis au cours des dix prochaines années. AAC s'est employé à défendre les intérêts du secteur agricole et agroalimentaire canadien, à faire face aux obstacles tarifaires et non tarifaires, à maintenir et à élargir l'accès aux marchés clés ainsi qu'à diversifier les débouchés d'exportation. C'est avec fierté que j'ai dirigé une mission commerciale de l'industrie en Indonésie, à Singapour et aux Philippines, certains des marchés à la croissance la plus rapide pour les produits agricoles et alimentaires canadiens. Ces efforts, conjugués à une présence sur d'autres marchés, ont permis d'obtenir des gains importants pour les exportateurs, les transformateurs et les producteurs du Canada, notamment le rétablissement de l'accès total pour le bœuf canadien et l'obtention d'un nouvel accès pour le porc canadien en Indonésie. Au Mexique, nous avons lancé des produits de bœuf canadiens dans 42 magasins Costco et trouvé de nouveaux débouchés d'exportation pour les pommes canadiennes.

En Chine, nous avons aidé l'industrie a ouvrir son tout premier bureau de promotion de la viande en 2025, qui a été visité en 2026 par le premier ministre Carney et sa délégation canadienne, dont je faisais partie aux côtés d'autres ministres fédéraux. Il s'agissait de la première visite d'un premier ministre canadien en près de dix ans. Ensemble, ces efforts ont contribué à la suspension des mesures de rétorsion tarifaire visant certains produits agricoles et produits de la mer, à la réduction des droits antidumping sur les graines de canola et au rétablissement de l'accès au marché pour le bœuf canadien.

Afin de favoriser la poursuite de l'expansion dans des régions émergentes ou à fort potentiel de croissance, comme l'Afrique, le Moyen-Orient et la région indo-pacifique, le premier ministre Carney a annoncé l'élargissement de la portée du programme Agri-marketing, avec un budget quinquennal de 75 millions de dollars. Cet investissement a également créé des volets pour les associations sectorielles canadiennes et les petites et moyennes entreprises afin d'aider à diversifier leurs marchés d'exportation, en réponse aux récents droits de douane et aux récentes perturbations commerciales.

La science et l'innovation sont demeurées au cœur des efforts déployés par le Ministère pour soutenir un secteur agricole et agroalimentaire productif, durable et rentable. Les chercheurs d'AAC ont continué de travailler avec les producteurs et d'autres partenaires pour accélérer l'adoption de nouvelles technologies novatrices et de solutions pratiques aux défis du secteur. Grâce à des programmes comme Agri-science, Agri-innover et le Fonds d'action à la ferme pour le climat, AAC a continué d'appuyer l'innovation de la découverte à l'adoption, en veillant à ce que les producteurs et les transformateurs disposent des outils et des ressources dont ils ont besoin pour demeurer concurrentiels et productifs dans le contexte des changements climatiques.

De plus, le Ministère a pris des mesures pour renforcer la résilience du secteur. En collaboration avec le Conseil canadien de conservation des sols et d'autres partenaires du secteur, AAC a fait progresser la Stratégie nationale pour la santé des sols agricoles en vue d'améliorer la santé des sols et de renforcer la durabilité, la productivité et la résilience du secteur agricole canadien. En étroite collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, le Ministère a amélioré les programmes de gestion des risques de l'entreprise pour aider les producteurs à faire face à la volatilité des marchés, à l'incertitude climatique et aux perturbations commerciales. En ce qui concerne les secteurs sous gestion de l'offre du Canada, nous avons versé du financement aux transformateurs de produits laitiers, de volaille et d'œufs pour qu'ils investissent dans des technologies et de l'équipement automatisés afin de stimuler leur capacité concurrentielle et de renforcer leur résilience. Nous avons également fait progresser les travaux visant à renforcer la biosécurité, à améliorer la préparation aux maladies animales, à améliorer la gestion des urgences ainsi qu'à soutenir la santé mentale et le mieux-être des producteurs.

Les réalisations présentées dans ce rapport pour 2025-2026 témoignent du dévouement et du travail acharné non seulement de notre ministère, mais aussi des producteurs, des transformateurs, des peuples autochtones et d'autres intervenants qui ont travaillé de concert avec notre équipe à AAC. En collaboration avec les provinces et les territoires, nous avons commencé à élaborer le prochain cadre stratégique avec des partenaires du secteur en vue de jeter les bases d'un secteur concurrentiel et résilient au-delà de 2028. Ensemble, nous continuerons de renforcer le secteur agricole et agroalimentaire du Canada pour lui permettre de connaître encore plus de succès, tant au pays qu'à l'étranger.

L'honorable Heath MacDonald, C.P., député
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Résultats : nos réalisations

Responsabilités essentielles et services internes

- Responsabilité essentielle 1 : Marchés nationaux et internationaux
- Responsabilité essentielle 2 : Science et innovation
- Responsabilité essentielle 3 : Risques du secteur
- Services internes

Responsabilité essentielle 1 : Marchés nationaux et internationaux

Dans la présente section

- Description
- Répercussions sur la qualité de vie
- Progrès à l'égard des résultats
- Renseignements sur les résultats
- Principaux risques
- Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus
- Priorités gouvernementales connexes
- Répertoire des programmes

Description

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) fournit des programmes et des services et travaille en collaboration avec le secteur pour soutenir sa compétitivité au pays et à l'étranger. AAC s'efforce également d'accroître les possibilités du secteur pour l'exportation de ses produits en maintenant et en élargissant l'accès au marché ainsi qu'en faisant la promotion des intérêts en matière d'agriculture à l'échelle internationale.

La responsabilité essentielle touchant les marchés nationaux et internationaux vise à promouvoir les résultats ministériels suivants :

- le secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire contribue à la croissance de l'économie;
- l'accès aux marchés internationaux s'est élargi suite à la résolution ou l'atténuation des obstacles au marché et le renforcissement des positions commerciales.

Répercussions sur la qualité de vie

Grâce aux activités énoncées dans la description de la responsabilité essentielle, les marchés nationaux et internationaux contribuent au domaine de la « Prospérité » du Cadre de qualité de vie pour le Canada et, plus précisément, à l'indicateur « Produit intérieur brut (PIB) par habitant ».

Progrès à l'égard des résultats

Cette section présente le rendement du ministère par rapport à ses cibles pour chaque résultat ministériel lié à la responsabilité essentielle 1 : Marchés nationaux et internationaux.

Le tableau 1 présente la cible, la date d'atteinte de la cible et les résultats réels obtenus pour chaque indicateur lié à « Le secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire contribue à la croissance de l'économie » au cours des trois derniers exercices.

Tableau 1 : Le secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire contribue à la croissance de l'économie

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels
Variation en pourcentage de la performance économique du secteur agricole et agroalimentaire	Au moins 2,5[1]	Décembre 2028	2023–2024 : 1,3 % 2024–2025 : 1,4 % 2025–2026 : 2,2 %[2]
Variation en pourcentage des produits agroalimentaires vendus	Au moins 4,5 %	Décembre 2028	2023–2025 : 6,9 % 2024–2025 : 6,2 % 2025–2026 : 5,7 %
Valeur des exportations agricoles et Agroalimentaires (milliards $)	Au moins 110 milliards de dollars	Décembre 2028	2023–2024 : 99,1 milliards de dollars 2024–2025 : 100,3 milliards de dollars 2025–2026 : 101,2 milliards de dollars

Remarques : Les résultats réels sont déclarés pour l'exercice pour lequel les données sont disponibles.

1. Les données de Statistique Canada sont susceptibles d'être révisées à tout moment, par conséquent, les chiffres déclarés et les calculs des objectifs (basés sur ces chiffres) peuvent fluctuer d'une année à l'autre et ne sont pas toujours comparables aux calculs précédents. En novembre 2023, des révisions remontant jusqu'en janvier 2017 ont été effectuées, ce qui a donné lieu à des données révisées du produit intérieur brut (PIB) pour cette période.

2. En 2025-2026, le PIB a rebondi, mais le secteur agricole et agroalimentaire canadien a continué de faire face à un certain nombre de défis qui ont eu une incidence sur le taux de croissance du PIB. Les défis comprenaient l'incertitude commerciale persistante due aux droits de douane américains, la hausse des coûts des intrants, la hausse des taux d'intérêt et l'affaiblissement du dollar canadien, ce qui a entraîné un resserrement des marges de profit des producteurs. Les données recueillies et les calculs sont en date du 29 mai 2026.

Le tableau 2 présente la cible, la date d'atteinte de la cible et les résultats réels obtenus pour chaque indicateur lié à « L'accès aux marchés internationaux s'est élargi suite à la résolution ou l'atténuation des obstacles au marché et le renforcissement des positions commerciales » au cours des trois derniers exercices.

Tableau 2 : L'accès aux marchés internationaux s'est élargi suite à la résolution ou l'atténuation des obstacles au marché et le renforcissement des positions commerciales

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels
Mesure dans laquelle AAC s'est employé à résoudre ou à atténuer les obstacles à l'accès aux marchés, les différends de l'Organisation mondiale du commerce et les questions techniques relatives au commerce	Au moins 80 %[1]	mars 2026	2023–2024 : 87 % 2024–2025 : 87 % 2025–2026 : 87 %
Mesure dans laquelle l'Agriculture et Agroalimentaire Canada s'est employé à faire progresser les politiques commerciales au moyen de négociations, d'accords et de discussions	Au moins 80 %[1]	mars 2026	2023–2024 : 90 % 2024–2025 : 90 % 2025–2026 : 90 %

Remarques : Les résultats réels sont publiés pour l'année financière au cours de laquelle les données sont disponibles.

1. Le rendement lié à cet indicateur et à cette cible fait l'objet d'une autoévaluation fondée sur une échelle de 0 % à 100 %. De l'information supplémentaire sur l'échelle et la méthodologie utilisée est disponible dans l'infoBase du GC.

L'onglet Résultats de la page Infographie pour l'AAC dans l'InfoBase du GC présente des renseignements supplémentaires sur les résultats et le rendement liés au répertoire des programmes du ministère.

Renseignements sur les résultats

La section suivante décrit les résultats obtenus relativement à la responsabilité essentielle aux Marchés nationaux et internationaux en 2025-2026 par rapport aux résultats prévus dans le Plan ministériel de l'AAC pour l'exercice.

Résultat : Le secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire contribue à la croissance de l'économie

La demande mondiale en produits agricoles et agroalimentaires canadiens demeure forte, et AAC a joué un rôle important en aidant le secteur à tirer parti des possibilités qui s'offrent à lui et à relever des défis comme l'évolution des conditions du marché. Le rendement du Ministère est mesuré, en partie, par la contribution du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire à

la croissance de l'économie canadienne dans son ensemble, notamment grâce aux exportations agricoles et agroalimentaires. En 2025, le Canada a exporté pour 101,2 milliards de dollars de produits agroalimentaires, de poisson et de produits de la mer dans le monde. En 2025, ce secteur représentait un emploi sur neuf dans le pays, employait environ 2,3 millions de personnes et contribuait à hauteur de 158 milliards de dollars au PIB du Canada.

En 2025-2026, AAC a continué de travailler en partenariat avec d'autres ministères fédéraux, les provinces et les territoires ainsi que des intervenants de l'industrie pour cerner et saisir les possibilités au pays et à l'étranger, et soutenir le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire pour qu'il contribue à la croissance économique : en développant des marchés et en défendant les intérêts commerciaux; en maintenant et élargissant l'accès aux marchés; en favorisant les efforts de diversification; en faisant progresser les négociations et la mise en œuvre d'accords commerciaux; en appuyant les secteurs canadiens sous gestion de l'offre; et en poursuivant la mobilisation à l'échelle régionale, nationale et internationale sur des questions cruciales. Ces efforts constituent un système de soutien essentiel à la croissance et à la prospérité du secteur, car ils permettent d'améliorer sa capacité à rester compétitif et résilient sur les marchés mondiaux en constante évolution, à profiter d'échanges commerciaux prévisibles et à tirer parti des débouchés mondiaux.

Résultats obtenus

- Le réseau international de 41 commissaires commerciaux en agroalimentaire d'AAFC a aidé les exportateurs à identifier et à développer de nouvelles opportunités commerciales dans 16 marchés et 21 missions, en offrant plus de 4 400 services aux exportateurs canadiens. Les agents ont fourni des renseignements sur les marchés en temps réel, aidé les entreprises à s'orienter dans les systèmes de réglementation et ont interagi directement avec les autorités étrangères afin de faire progresser l'accès aux marchés. Ces travaux ont contribué à d'importants résultats commerciaux sur des marchés clés, notamment à la croissance des ventes de produits de la mer en Chine, au rétablissement de l'accès au marché taïwanais pour la volaille, à des progrès concernant l'accès des lentilles au marché indien et à des avancées pour plusieurs produits de base en Indonésie.
- Dans le cadre de la marque Canada, AAC a travaillé en étroite collaboration avec les missions à l'étranger, les gouvernements provinciaux et des partenaires de l'industrie afin de soutenir 66 activités de développement des marchés dans des marchés prioritaires, notamment aux États-Unis, au Mexique, en Europe, dans les pays du Conseil de coopération du Golfe et dans la région indo-pacifique. Les activités comprenaient les éléments suivants : promotions dans le commerce de détail et les services alimentaires, initiatives interentreprises, commerce électronique, marketing numérique, salons professionnels secondaires et activités de préparation aux marchés. De plus, AAC a continué de mener des campagnes destinées aux consommateurs dans le cadre de la marque Canada au Japon et au Vietnam, des campagnes qui ont généré des ventes combinées de 7,9 millions de dollars.
- AAC a fait la promotion de produits agroalimentaires, de poisson et de produits de la mer canadiens dans le cadre de sept salons professionnels phares : Food & Hospitality Asia (Singapour), Seafood Expo Global (Espagne), Seoul Food & Hotel (Corée du Sud), ANUGA

(Allemagne), China Fisheries & Seafood Expo (Chine), Gulfood (Émirats arabes unis) et FoodEx (Japon). Dix associations commerciales, huit gouvernements provinciaux et plus de 320 entreprises canadiennes ont participé à ce programme dans le cadre d'événements internationaux de premier plan au sein de l'industrie, les entreprises déclarant des ventes sur place totalisant 208,2 millions de dollars. AAC a également mis à l'essai un pavillon du Canada de petite envergure au salon The Saudi Food Show en Arabie saoudite, un marché émergent à fort potentiel de croissance, qui a généré plus de 12 millions de dollars en ventes sur place et en ventes projetées sur 12 mois. De plus, AAC a continué de coordonner la participation du Canada à des salons professionnels organisés avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, notamment la World Food Expo aux Philippines et le salon Food and Hospitality Vietnam, afin de soutenir la diversification des exportations dans la région indo-pacifique. Ces activités ont généré collectivement 6,1 millions de dollars en ventes sur place.

- Le réseau de bureaux régionaux d'AAC a fourni 2 744 services aux clients du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire en les orientant et en leur donnant des conseils sur les programmes et initiatives du gouvernement offerts pour soutenir le secteur. De plus, 230 possibilités commerciales ont été concrétisées grâce à des services de jumelage qui ont permis de faire le lien entre des fournisseurs canadiens et des possibilités commerciales ainsi que des délégués commerciaux à l'étranger. Les bureaux régionaux ont également appuyé 35 délégations commerciales étrangères, dans le cadre desquelles des délégués commerciaux ont mis en relation des acheteurs potentiels et des fournisseurs canadiens et ont collaboré avec des entreprises afin de favoriser des débouchés commerciaux.

- Dans le cadre du programme Agri-marketing, le Ministère a continué de soutenir un large éventail d'activités de promotion des exportations, de développement des marchés et de commerce, tout en accordant la priorité aux demandes qui favorisaient la diversification des marchés. En 2025-2026, le processus de demande a été lancé pour les deux dernières années du PCA durable et 54 demandes ont été reçues au total.

- Dans le cadre du programme Agri-compétitivité, le Centre canadien pour le bien-être agricole (CCBA) a élaboré le programme phare *In the Know*, un programme de sensibilisation à la santé mentale destiné aux agriculteurs, à leur famille et aux personnes qui soutiennent le secteur. Ces travaux ont renforcé les capacités grâce à une meilleure sensibilisation à la santé mentale, à un accès accru à du soutien adapté et à la promotion de la collaboration à l'échelle nationale. Le financement a également permis d'élaborer deux nouvelles fiches d'information portant sur des crises dans le cadre des boîtes à outils du CCBA afin d'aider les agriculteurs et leur famille à faire face à des situations comme la perte d'un proche ou l'effondrement structurel.

- De plus, le Budget 2025 a prévu 75 millions de dollars supplémentaires sur 5 ans, à partir de 2026-2027, pour élargir le Programme Agri-marketing. Ce financement soutiendra les secteurs de l'agriculture, de la pêche et des produits de la mer au Canada dans la diversification des exportations vers des marchés émergents, à fort potentiel de croissance, et des marchés non traditionnels, comme l'Afrique, le Moyen-Orient et la

région Indo-Pacifique. Le lancement de février 2026 a permis de financer, via les 2 nouvelles branches Diversification des Marchés du programme, les associations industrielles nationales ainsi que les petites et moyennes entreprises, afin de garantir des opportunités commerciales plus stables pour ceux les plus touchés par les barrières commerciales.

- Grâce au programme Agri-compétitivité, le Centre canadien du bien-être agricole (CCAW) a développé In the Know, un programme phare de sensibilisation à la santé mentale pour les agriculteurs, leurs familles et ceux qui soutiennent le secteur. Ce travail a renforcé les capacités en améliorant la littératie en santé mentale, en augmentant l'accès à un soutien adapté et en favorisant la collaboration nationale. Le financement a également permis de créer deux nouvelles fiches pratiques sur les crises dans le cadre des outils du CCAW, aidant les agriculteurs et leurs familles à faire face à des événements tels qu'une perte tragique ou l'effondrement de structures.

- Le Programme d'aide au secteur du vin (PASV) a entamé sa quatrième année de mise en œuvre et a fourni environ 55 millions de dollars à 432 établissements vinicoles canadiens afin de les aider à s'adapter aux défis actuels et émergents qui nuisent à la résilience financière et à la compétitivité du secteur vinicole.

- Le financement accordé dans le cadre du Fonds des infrastructures alimentaires locales (FIAL) a soutenu des projets menés localement qui améliorent la sécurité alimentaire des collectivités grâce à des investissements dans les infrastructures et l'équipement. En 2025-2026, AAC a annoncé un financement pouvant atteindre 30,4 millions de dollars pour 237 projets approuvés dans le cadre du Fonds. Ce montant comprend 17,9 millions de dollars pour 60 projets de grande envergure avec des besoins multiples en infrastructures et équipements, ainsi que des partenariats visant à améliorer de façon plus globale la sécurité alimentaire des collectivités, et 12,5 millions de dollars en subventions pour un maximum de 177 projets de petite envergure pour des infrastructures comme un jardin communautaire doté d'un système d'irrigation, une serre munie de panneaux solaires ou une forêt nourricière. Dans le cadre du volet des projets de grande envergure du FIAL, 70 % du financement approuvé a été accordé à des projets dirigés par des Autochtones ou axés sur ceux-ci.

- En complément du nouveau Programme national d'alimentation scolaire, le Fonds pour l'infrastructure alimentaire scolaire (FIAS) a accordé 20,2 millions de dollars (annoncés dans le budget de 2024) afin d'aider les organismes sans but lucratif à améliorer les infrastructures et l'équipement destinés aux programmes d'alimentation dans les écoles partout au Canada. AAC a également accordé du financement à 10 bénéficiaires initiaux pour la mise en œuvre de programmes d'alimentation scolaire par l'intermédiaire de leur réseau d'organismes communautaires.

- AAC a également collaboré avec l'industrie sur des questions cruciales afin de renforcer la position concurrentielle du secteur et de favoriser sa croissance économique. Les tables de consultation du secteur ont fait progresser les travaux liés aux domaines prioritaires

suivants : les obstacles au commerce, l'accès aux marchés, la diversification des marchés, la recherche et l'innovation, la main-d'œuvre et la souplesse réglementaire.

- Les travaux de la Table sur la réglementation souple (TRS) d'AAC, qui réunit l'industrie et le gouvernement, portaient sur la réduction du fardeau administratif et sur l'innovation réglementaire en vue d'établir les priorités et de cerner les possibilités pour le secteur. La TRS a mobilisé les intervenants afin de mieux comprendre leurs préoccupations, de déterminer des objectifs visant à alléger le fardeau réglementaire cumulatif et d'étudier des moyens de simplifier les processus.

- Après que tous les grands détaillants ont accepté d'adhérer au *Code de conduite du secteur des produits d'épicerie*, AAC, en collaboration avec les provinces et les territoires, a accordé au début de 2025 un financement à court terme de 1,2 million de dollars pour soutenir l'établissement du Bureau du code de conduite du secteur des produits d'épicerie. Ce bureau favorisera des pratiques commerciales collaboratives et éthiques et veillera à ce que le *Code d'épicerie du Canad*a atteigne ses objectifs, notamment l'amélioration de la prévisibilité de la chaîne d'approvisionnement, de la transparence et de l'équité des pratiques commerciales. Le bureau est devenu pleinement opérationnel le 1er janvier 2026.

- À la suite de l'engagement pris dans le budget de 2025, AAC a annoncé en mars 2026 un investissement pouvant atteindre 27 millions de dollars sur deux ans (de 2026 à 2028) pour le Programme d'emploi et de compétences des jeunes (PECJ), dont jusqu'à 13,47 millions de dollars en 2026-2027. Ce financement aidera les jeunes Canadiens à acquérir une expérience pratique dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire et soutiendra le perfectionnement de la prochaine génération de travailleurs qualifiés.

- AAC a continué de soutenir les industries canadiennes sous gestion de l'offre afin qu'elles s'adaptent aux changements du marché découlant des récents accords commerciaux. Au total, plus de 4,8 milliards de dollars ont été affectés aux producteurs et aux transformateurs canadiens de produits laitiers, de volailles et d'œufs détaillé ci-dessous.

Soutien aux industries canadiennes sous gestion de l'offre

Le Fonds d'investissement dans la transformation des produits sous gestion de l'offre (FITPGO), dont la fin est prévue le 31 mars 2028, fournira jusqu'à 397,5 millions de dollars pour aider les transformateurs des industries laitières, avicoles et ovocoles à s'adapter aux changements des marchés découlant de l'Accord économique et commercial global (AECG), de l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) et de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM). Au 31 mars 2026, 139 projets avaient été approuvés dans le cadre du FITPGO afin d'aider les industries de la transformation des produits laitiers, de la volaille et des œufs à accroître leur compétitivité et leur résilience dans un contexte de marchés en évolution.

Le Fonds pour l'innovation et l'investissement dans le secteur laitier (FIISL) aidera les transformateurs laitiers grâce à un investissement pouvant atteindre 333 millions de dollars sur 10 ans. Administré par la Commission canadienne du lait pour le compte d'AAC, le Fonds vise à

aider l'industrie laitière canadienne à investir dans des solutions novatrices afin de faciliter la transformation et l'utilisation de tous les composants du lait au Canada.

Le Programme de paiements directs pour les producteurs laitiers (PPDPL), également administré par la Commission canadienne du lait, soutient les producteurs laitiers conformément aux engagements en matière d'accès aux marchés pris dans le cadre des accords commerciaux internationaux existants. Depuis le lancement du programme en 2019, le PPDPL a versé plus de 2,5 milliards de dollars en paiements, soutenant en moyenne 9 296 producteurs laitiers par année. Sur les 250 millions de dollars mis à disposition pour l'année de programme 2025-2026, plus de 8 600 producteurs se sont inscrits (ce qui représente 95 % des demandeurs admissibles), et AAC a déboursé plus de 244 millions de dollars sous forme de fonds.

Sur une période de 10 ans et jusqu'au 31 mars 2031, le Programme d'investissement à la ferme pour la volaille et les œufs (PIFVO) fournira jusqu'à 759 millions de dollars pour aider les producteurs de volaille et d'œufs assujettis à la gestion de l'offre à s'adapter aux changements du marché découlant du PTPGP et de l'ACEUM. En date du 31 mars 2026, le PIFVO avait approuvé plus de 3 200 demandes, pour une valeur de plus de 440 millions de dollars. En 2025-2026, 743 demandes ont été approuvées dans le cadre du programme, d'une valeur de plus de 95 millions de dollars, afin d'appuyer des projets d'investissement à la ferme pour les producteurs de volaille et d'œufs.

Depuis la création du programme en avril 2021, le Programme de développement des marchés du dindon et du poulet (PDMDP) a approuvé un financement de près de 35 millions de dollars pour sept projets visant à soutenir les activités de marketing menées par deux associations nationales de l'industrie : Les Producteurs de poulet du Canada et Les Éleveurs de dindon du Canada. Dans le cadre de leur allocation de 2025-2026, ces deux organisations ont reçu ensemble 5,24 millions de dollars en financement.

Sur une période de 10 ans jusqu'au 31 mars 2031, le Programme d'investissement à la ferme pour la volaille et les œufs (PIFVO) fournira jusqu'à 759 millions de dollars pour aider les producteurs de volaille et d'œufs sous gestion de l'offre à s'adapter aux changements du marché résultant du CPTPP et de l'ACEUM. Au 31 mars 2026, le PIFVO avait approuvé plus de 3 200 demandes, pour une valeur de plus de 440 millions de dollars. En 2025-26, le programme a approuvé 743 demandes, d'une valeur de plus de 95 millions de dollars, pour soutenir des projets d'investissement à la ferme pour les producteurs de volaille et d'œufs.

Depuis le lancement du programme en avril 2021, le Programme de développement des marchés du dindon et du poulet (PDMDP) a approuvé près de 35 millions de dollars de financement pour 7 projets afin de soutenir les activités de marketing menées par 2 associations industrielles nationales : les Éleveurs de poulet du Canada et les Éleveurs de dinde du Canada. Dans le cadre de leur allocation 2025–26, ces 2 organisations ont reçu un financement total de 5,24 millions de dollars.

Résultat : L'accès aux marchés internationaux s'est élargi suite à la résolution ou l'atténuation des obstacles au marché et le renforcissement des positions commerciales

La présence du Canada sur les marchés internationaux est un facteur important de la croissance et de la rentabilité du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Les mesures prises par le Ministère visaient à assurer un commerce prévisible en faisant progresser les intérêts agricoles, en défendant un système commercial international fondé sur des règles et en soutenant la diversification des marchés. Ces efforts, menés en collaboration avec des partenaires FPT et internationaux et des intervenants de l'industrie, s'inscrivent dans le programme du gouvernement du Canada visant à accroître et à diversifier le commerce et les investissements. Le succès du Ministère est évalué en fonction des efforts déployés pour éliminer ou atténuer les obstacles à l'accès aux marchés et faire progresser les négociations commerciales. En 2025-2026, AAC s'est employé à accroître l'accès aux marchés clés, à relever les défis du commerce international, à réduire les obstacles commerciaux tout en aidant le secteur à saisir de nouveaux débouchés commerciaux, et à s'attaquer aux obstacles tarifaires et non tarifaires. Par l'entremise du PCA durable, AAC a également continué de soutenir la présence du Canada sur les marchés internationaux et les activités d'exportation.

Résultats obtenus

- Le Ministère a continué de faciliter une mobilisation régulière, tant bilatérale que multilatérale, avec ses principaux partenaires internationaux afin de faire progresser les priorités du Canada en matière de commerce agricole et de soutenir l'accès aux marchés. En 2025-2026, AAC a participé à la 14e Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), dirigé la participation du Canada au Comité sur l'agriculture de l'OMC et appuyé la participation du Canada aux comités de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce (OTC) ainsi que sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS). De plus, AAC a collaboré avec des partenaires clés du G20, du Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et de la Commission du Codex Alimentarius, et a accueilli la réunion des hauts fonctionnaires de l'agriculture lors du G7. Cette mobilisation a offert des tribunes permettant de faire progresser des priorités communes liées à l'innovation, au commerce ouvert et à l'agriculture durable, et a contribué aux négociations sur les questions liées aux mesures SPS, aux OTC et aux bonnes pratiques de réglementation dans le cadre des accords de libre-échange du Canada.
- AAC a collaboré avec des partenaires clés, notamment l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), Affaires mondiales Canada (AMC), les gouvernements provinciaux et territoriaux, et les intervenants de l'industrie afin de s'attaquer aux irritants commerciaux, de répondre aux enquêtes commerciales et aux questions importantes portant sur l'accès aux marchés, et de promouvoir le commerce des produits agricoles et agroalimentaires. Par exemple, AAC a joué un rôle clé dans les consultations menées auprès des provinces, des territoires et des intervenants concernant l'examen de l'ACEUM et des droits de douane américains imposés sur les produits canadiens. Cela a permis de s'assurer que les

priorités des intervenants du secteur agricole étaient bien comprises avant l'examen de l'ACEUM, et a permis de mieux saisir les effets des droits de douane américains sur la production et les chaînes d'approvisionnement nationales. AAC a également joué un rôle important dans la participation du Canada à l'enquête de la Commission du commerce international des États-Unis sur la compétitivité mondiale des solides non gras du lait, en contribuant à deux mémoires présentés par le Canada afin de défendre les intérêts de l'industrie laitière du pays.

- En travaillant en étroite collaboration avec l'ACIA, une mission ministérielle en Indonésie en juillet 2025 a permis d'obtenir un accès complet au marché du bœuf et un nouvel accès au marché du porc en février 2026, et d'éliminer l'exigence de résidence de 120 jours applicable aux bovins importés transformés afin d'être exportés vers l'Indonésie. Parmi les autres résultats obtenus, mentionnons l'accord de l'Union européenne (UE) visant à mettre fin au protocole d'échantillonnage et d'essai pour les exportations canadiennes de graines de lin vers l'UE en mars 2026, l'accord de l'Inde sur l'approche systémique pour les exportations de lentilles canadiennes en février 2026, et le rétablissement, par le Pakistan, de l'accès au marché pour les graines de canola canadiennes en octobre 2025. De plus, les deux dirigeants ont conclu un accord préliminaire dans lequel la Chine a suspendu les droits institués à titre de rétorsion sur le tourteau de canola, les pois, le homard et le crabe; a réduit les droits antidumping sur les graines de canola; et a rétabli l'accès au marché pour le bœuf canadien en janvier 2026.
- Dans le cadre de la Stratégie du Canada pour l'Indo-Pacifique, le Bureau Indo-Pacifique pour l'agriculture et l'agroalimentaire (BIPAA) a renforcé les relations commerciales agroalimentaires du Canada en 2025-2026 grâce à 28 missions techniques de sensibilisation, deux tournées techniques au Canada, une mission d'acheteurs au Canada et plus de 100 activités de mobilisation auprès d'intervenants gouvernementaux et industriels. De plus, le Bureau a apporté son soutien à 15 visites ministérielles fédérales et cinq visites ministérielles provinciales, a participé à 17 activités industrielles et a mené des activités de défense des intérêts et de renseignements sur les marchés.
- L'Accord de partenariat économique global entre le Canada et l'Indonésie (APEGCI) est le tout premier accord commercial bilatéral du Canada avec un pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), et il a été signé en septembre 2025. La loi mettant en œuvre l'Accord (projet de loi C-18) a reçu la sanction royale le 6 mai 2026. Cet accord réduira les obstacles commerciaux, favorisera le commerce bilatéral et permettra d'éliminer de manière générale les droits de douane sur des produits comme le bœuf, le porc, le canola et les aliments pour animaux de compagnie.
- En 2025-2026, AAC a poursuivi sa collaboration avec l'ACIA et AMC afin d'appuyer le secteur agricole canadien dans le cadre des négociations pour l'adhésion à l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP), en cherchant à améliorer l'accès aux marchés pour les principales exportations agricoles tout en défendant la gestion de l'offre. Les négociations ont progressé en vue de la conclusion de l'Accord de libre-échange entre le Canada et l'ANASE (ALEAC). Une fois qu'il sera conclu et entré en vigueur,

l'ALEAC ouvrira de nouveaux débouchés pour le commerce et l'investissement entre le Canada et les pays membres de l'ANASE, notamment les Philippines et la Thaïlande.

- En 2025-2026, le Canada et le MERCOSUR ont convenu d'intensifier les discussions commerciales en 2026. Avec un PIB combiné de plus de 4 billions de dollars et une population de 282 millions d'habitants, le MERCOSUR présente un potentiel intéressant dans divers secteurs pouvant profiter à la population canadienne.

- Au début de 2025, les négociations en vue de l'Accord de libre-échange Canada-Équateur ont pris fin et l'accord a été signé en juillet 2026. Cet accord commercial global permettra d'éliminer de manière générale des droits de douane visant des exportations clés, comme les céréales, les oléagineux, la viande, les légumineuses et les aliments transformés.

- En novembre 2025, le Canada et les Émirats arabes unis (EAU) ont lancé des négociations en vue d'un accord de partenariat économique global (APEG), qui ont abouti en juillet 2026. Les EAU constituent le principal marché d'exportation du Canada au Moyen-Orient, les exportations de produits agricoles ayant atteint 714 millions de dollars en 2025. L'accord prévoit un accès en franchise de droits pour des exportations canadiennes clés comme les légumineuses, les graines de canola, le bœuf, les pommes de terre et le lait en poudre, tout en conservant des mesures de protection pour les secteurs sensibles. Il améliore également la position concurrentielle du Canada sur le marché des EAU grâce à un accès préférentiel pour le vin et le vin mousseux.

- À la suite de l'annonce du Plan d'action Canada-Mexique 2025-2028 en septembre 2025, le Canada et le Mexique se sont engagés à accroître le commerce bilatéral et la coopération technique, particulièrement dans les secteurs des grains, des oléagineux, de l'horticulture et des protéines animales. En tirant parti du Comité consultatif Canada-Mexique et du Groupe de travail sur l'agro-industrie, les deux pays ont décidé d'accroître la collaboration et l'échange de renseignements axés sur la sécurité alimentaire, la compétitivité, l'expansion du commerce et la diversification. Les négociations se sont poursuivies afin de faire progresser la mise en œuvre du plan de travail sanitaire et phytosanitaire (SPS) visant à accroître l'accès aux marchés. En 2025-2026, le Canada a amélioré son accès au marché mexicain pour les aliments pour animaux de compagnie contenant de la farine d'origine bovine et a mis en œuvre des certificats phytosanitaires électroniques pour tous les végétaux et produits d'origine végétale exportés vers le Mexique. De plus, le Mexique a mis à jour et a assoupli ses exigences en matière d'importation pour les pommes admissibles provenant des provinces de l'Est du Canada.

- En octobre 2025, AAC a travaillé en étroite collaboration avec AMC et Vignerons Canada afin d'accueillir en Colombie-Britannique la réunion annuelle du Groupe mondial du commerce du vin (GMCV). Cinquante délégués gouvernementaux et représentants de l'industrie de dix pays producteurs de vin se sont réunis afin de discuter d'importantes questions réglementaires et de collaborer dans des domaines comme les données viticoles, les avancées en matière de durabilité et la facilitation du commerce des produits à faible teneur en alcool ou sans alcool.

- Afin de faire progresser des intérêts plus vastes en matière de politique commerciale agricole, le Ministère a continué de promouvoir l'importance d'un commerce prévisible et transparent fondé sur des règles auprès de partenaires commerciaux clés. Cela comprenait la promotion du rôle de la science et de l'évaluation des risques au sein des organismes internationaux de normalisation, notamment l'Organisation mondiale du commerce, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation de coopération et de développement économiques, le G7 et le G20. De plus, les activités ministérielles de mobilisation et de défense des intérêts portaient sur l'application fondée sur la science et le risque des mesures SPS, conformément aux obligations découlant des accords commerciaux et aux normes internationales. Plus particulièrement, AAC a poursuivi ses échanges avec des organisations internationales concernant les aspects commerciaux de questions comme la résistance aux antimicrobiens, les nouvelles techniques de sélection végétale, les cultures génétiquement modifiées et la réglementation relative aux pesticides.
- De plus, AAC a continué d'appuyer l'élaboration de normes internationales en finançant des projets du Codex, de l'Organisation mondiale de la santé animale et de la Convention internationale pour la protection des végétaux portant sur l'influenza aviaire, la certification phytosanitaire électronique et les normes relatives aux pesticides. Par ailleurs, le Ministère a contribué au financement du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce afin de soutenir des projets d'assistance technique et de renforcement des capacités dans les pays en développement qui mettent en œuvre des normes relatives à la salubrité des aliments ainsi qu'à la santé des animaux et à la protection des végétaux conformément à l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS) de l'OMC.

Principaux risques

Perturbation du marché et incertitude

La réussite du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire dépend fortement de sa capacité à exporter vers des marchés diversifiés. Bien que les exportations continuent de croître et d'accéder à de nouveaux marchés, le secteur est exposé à un environnement géopolitique et commercial de plus en plus complexe, ce qui exerce une pression sans précédent sur le Ministère et le secteur qui doivent relever ces défis. Parmi ceux-ci figurent les politiques protectionnistes, les mesures commerciales arbitraires malgré les accords existants, la multiplication des obstacles commerciaux non scientifiques, les niveaux élevés de subventions ayant des effets de distorsion sur les échanges, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, les pénuries de main-d'œuvre ayant des répercussions sur la production et le transport, la volatilité des marchés, les changements climatiques et les phénomènes météorologiques extrêmes ainsi que le risque de maladies animales et végétales.

AAC a continué d'aider le secteur à faire face aux risques créés par cette nouvelle réalité alors qu'il saisit les possibilités qui s'offrent à lui. Cela a notamment consisté à déployer des efforts stratégiques visant à élargir les possibilités d'exportation vers de nouveaux marchés (p. ex. ceux du MERCOSUR, de l'ANASE, de l'Inde et des EAU); à collaborer avec des organismes internationaux

ainsi qu'avec d'autres partenaires multilatéraux, plurilatéraux et bilatéraux afin de résoudre les irritants liés à l'accès aux marchés; à faire progresser les positions et les priorités commerciales du Canada; à promouvoir une réglementation fondée sur la science et un système commercial international fondé sur des règles; ainsi qu'à élaborer et à maintenir de solides systèmes d'assurance.

Besoins en matière de compétences et de main-d'œuvre

Les pénuries de main-d'œuvre et de compétences peuvent poser des problèmes aux chaînes d'approvisionnement agricole, ce qui risque de limiter la croissance économique, d'affecter la vitalité rurale et de diminuer la capacité de production. Les réalités systémiques, comme l'emplacement rural, le vieillissement de la population et le caractère saisonnier de nombreux emplois, ont continué d'avoir une incidence sur la disponibilité de la main-d'œuvre. En 2025-2026, le marché du travail agricole a continué de s'améliorer, avec au sein du secteur des taux de postes vacants à la baisse et des salaires à la hausse. Attirer des Canadiens dans le secteur agricole et agroalimentaire, tout en reconnaissant que les immigrants temporaires et permanents occupent une place importante au sein de la main-d'œuvre, restait essentiel afin d'assurer la stabilité de la main-d'œuvre dans le secteur, surtout compte tenu des besoins uniques des collectivités rurales et éloignées.

En 2025-2026, AAC a continué d'appuyer le Cadre stratégique national de la main-d'œuvre dirigé par l'industrie, en s'appuyant sur la Table sur le développement des compétences des tables de consultation du secteur pour cerner les besoins en main-d'œuvre et élargir les parcours professionnels offerts aux jeunes, aux nouveaux venus dans le secteur, aux peuples et aux collectivités autochtones ainsi qu'à d'autres groupes sous-représentés. En juillet 2025, la Table sur le développement des compétences a dirigé la création du Centre de ressources pour la main-d'œuvre agricole. Ce centre offre des ressources et des services à l'intention des employeurs et des demandeurs d'emploi qui souhaitent faire carrière dans le secteur agricole et agroalimentaire canadien, de façon permanente ou temporaire.

Cybermenaces

À mesure que le secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire se numérise et se connecte aux chaînes d'approvisionnement, le risque de cybermenaces augmente. Le Ministère a mis en place les outils et les ressources de base nécessaires à l'établissement d'un Centre des opérations de cybersécurité d'AAC et a concentré ses efforts sur la modernisation des processus d'évaluation et d'autorisation en matière de sécurité afin de les harmoniser avec les pratiques de gestion des risques du gouvernement du Canada. En 2025-2026, le Ministère a lancé une Stratégie de cybersécurité (2025-2028) qui établit les objectifs stratégiques d'AAC pour les trois prochaines années. Harmonisée avec la Stratégie intégrée de cybersécurité du gouvernement du Canada, elle a été conçue pour répondre à la fois aux priorités pangouvernementales et aux priorités ministérielles. Cette stratégie appuie la réponse du Ministère face à l'évolution du contexte des cybermenaces en renforçant la maturité de sa cybersécurité et en assurant une utilisation efficace et optimale de ses investissements en cybersécurité.

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus

Le tableau 3 fournit un résumé des dépenses prévues et réelles et des équivalents temps plein requis pour obtenir ces résultats.

Tableau 3 : Aperçu des ressources requises la responsabilité essentielle Marchés nationaux et internationaux

Ressources	Prévues	Réelles
Dépenses	808 901 900 $	781 244 728 $
Équivalents temps plein	589	551

L'onglet Finances de la page Infographie pour l'AAC dans l'InfoBase du GC et l'onglet Personnel de la page Infographie pour l'AAC dans l'InfoBase du GC présentent des renseignements exhaustifs sur les ressources financières et humaines en ce qui concerne le répertoire des programmes du ministère.

Priorités gouvernementales connexes

La présente section fait état des priorités gouvernementales qui sont visées par cette responsabilité essentielle.

Analyse comparative entre les sexes plus

Le Ministère continuera d'accorder la priorité à l'élimination des obstacles et à la création de possibilités dans le secteur pour les peuples autochtones et les autres groupes sous-représentés et marginalisés, et de promouvoir la diversité, l'équité, l'inclusion, l'accessibilité et la réconciliation. AAC a continué de travailler avec les administrations provinciales et territoriales pour accroître la participation des peuples autochtones et des autres groupes sous-représentés et marginalisés dans le secteur, notamment les femmes, les jeunes, les groupes racialisés, les personnes en situation de handicap, les communautés 2ELGBTQI+ et les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Voici certains des efforts déployés en 2025-2026.

- Le Cadre de soutien aux groupes sous-représentés et marginalisés dans le secteur agricole et agroalimentaire d'AAC et le plan d'action connexe ont continué de guider les efforts du Ministère visant à éliminer les obstacles, à créer des possibilités et à faire progresser la diversité, l'équité, l'inclusion et l'accessibilité dans le secteur. Le rapport sur le plan d'action de la première année a été élaboré en 2025-2026.
- Le Ministère a continué de renforcer la collecte de données dans le cadre du programme d'ACS Plus pour comprendre et éliminer les obstacles à la participation et promouvoir davantage un accès équitable à tous les programmes.
- Le programme Agri-diversité a continué d'aider les peuples autochtones et d'autres groupes sous-représentés et marginalisés à surmonter les principaux problèmes et obstacles à leur participation dans le secteur agricole. En 2025-2026, le processus de demande a été lancé pour les deux dernières années du PCA durable et 73 demandes ont été reçues au total.

- Le programme Agri-compétitivité a continué à soutenir les initiatives menées par l'industrie visant à renforcer la capacité et à favoriser le développement du secteur; à soutenir les activités menées par le secteur, comme des séminaires et des conférences destinés aux producteurs, qui cernent les pratiques exemplaires de l'industrie et renforcent la capacité du secteur; et à fournir du soutien ciblé aux foires et aux expositions agricoles nationales. En 2025-2026, le processus de demande dans le cadre du programme a été lancé, et 43 demandes de projets ont été reçues au total.

- Le programme Agri-marketing du PCA durable d'AAC a continué à promouvoir une plus grande diversité et un commerce inclusif en élargissant l'admissibilité à un ratio de partage des coûts supplémentaire. En 2025-26, le programme a lancé son processus de demande de financement pour les 2 dernières années du PAC Durable.

- Le service Explorateur pour les Autochtones (SEA) a continué à mettre en relation les peuples et les collectivités autochtones avec les programmes et les ressources qui existent afin d'aider à créer des possibilités dans les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels. En 2025-2026, le SEA a été utilisé par plus de 230 clients autochtones qui cherchaient à obtenir du soutien pour des projets liés à l'agriculture et aux systèmes alimentaires.

- Le Fonds des infrastructures alimentaires locales d'AAC a accordé la priorité aux projets qui s'adressent principalement aux groupes méritant l'équité. En 2025-2026, plus de 55 % des projets approuvés provenaient d'organisations qui s'identifiaient comme des collectivités autochtones, qui étaient dirigées par des personnes autochtones ou noires ou qui étaient axées sur celles-ci. Le nouveau volet du Fonds pour l'infrastructure alimentaire scolaire a aidé les organismes sans but lucratif à investir dans l'infrastructure et l'équipement à l'appui des programmes d'alimentation scolaire au Canada. La priorité a été donnée aux projets visant les écoles accueillant des enfants et des jeunes issus de familles à faibles revenus, de minorités visibles et de collectivités autochtones.

- La représentation diversifiée est une considération importante dans la composition de l'ensemble des tables de consultation du secteur (TCS) et des conseils afin d'appuyer l'inclusion d'une diversité de perspectives dans les conseils, les recommandations et les initiatives. AAC a examiné des options visant à réduire les obstacles pour les nouveaux venus dans le secteur et à augmenter le nombre de membres issus de groupes sous-représentés, autochtones et marginalisés. Par exemple, le Groupe de travail sur les jeunes, les nouveaux agriculteurs et les groupes sous-représentés a continué de travailler pour favoriser le renouvellement du secteur canadien de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la transformation des aliments et des boissons ainsi que l'accès à ce secteur.

- Le Conseil canadien de la jeunesse agricole (CCJA) a poursuivi sa collaboration avec le Ministère et les intervenants de l'industrie dans le cadre de diverses initiatives, notamment le projet du Réseau national des femmes en agriculture et en agroalimentaire (dirigé par le Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture). Le CCJA a également poursuivi la mise en œuvre de son plan stratégique en établissant les parcours d'accès au secteur pour les jeunes, en analysant les obstacles et les compétences nécessaires pour

permettre aux jeunes et aux nouveaux venus dans le secteur d'adopter des technologies à la ferme, et en développant des relations avec des pairs ici et à l'étranger afin d'accroître la participation des jeunes dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

- Le Ministère a continué d'appuyer les jeunes sous-représentés et marginalisés grâce au Programme d'emploi et de compétences des jeunes (PECJ). En 2025-2026, le PECJ a engagé environ 12 millions de dollars pour des projets qui ont bénéficié à quelque 1 250 jeunes, dont 577 faisaient face à des obstacles à l'emploi, notamment des jeunes Autochtones, des jeunes ayant une incapacité physique ou mentale, des jeunes issus de ménages à faible revenu ou des jeunes vivant dans une collectivité rurale ou éloignée. En mars 2026, le programme a également lancé son processus de demande de financement pour l'année du programme 2026-27.

De plus amples renseignements sur les groupes sous-représentés et marginalisés visés par les programmes et initiatives d'AAC sont disponibles dans le tableau des renseignements supplémentaires de l'ACS Plus.

Programme de développement durable à l'horizon 2030 et Objectifs de développement durable des Nations Unies

Diverses initiatives au titre de sa responsabilité essentielle relative aux marchés nationaux et internationaux soutiennent les efforts du Canada pour respecter le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Par exemple, la politique commerciale agricole du Canada encourage le libre échange et l'adoption d'approches fondées sur la science pour gérer les systèmes alimentaires. Les agriculteurs du monde entier peuvent ainsi entrer en contact avec des clients, gagner de meilleurs revenus et échapper à la pauvreté et à la faim, contribuant ainsi à la réalisation de l'ODD 2 : Faim « zéro », de l'ODD 8 : Travail décent et croissance économique et de l'ODD 12 : Consommation et production responsables.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur l'apport de l'AAC au Plan de mise en œuvre fédéral du Canada pour le Programme 2030 et à la Stratégie fédérale de développement durable dans notre stratégie ministérielle de développement durable et les rapports sur les progrès.

Répertoire des programmes

La responsabilité essentielle relative aux marchés nationaux et internationaux est appuyée par les programmes suivants :

- Croissance du commerce et des marchés;
- Mobilisation et développement du secteur;
- Conseil des produits agricoles du Canada;
- Initiatives de gestion de l'offre;
- Agence canadienne du pari mutuel;
- Initiatives relatives à la politique alimentaire;
- Cession des infrastructures hydrauliques;

- Programmes à frais partagés fédéral, provinciaux et territoriaux reliés aux marchés et au commerce.

De plus amples renseignements en ce qui concerne le répertoire des programmes pour la responsabilité essentielle relative aux marchés nationaux et internationaux se trouvent à l'onglet Résultats dans l'InfoBase du GC.

Responsabilité essentielle 2 : Science et innovation

Dans la présente section

- Description
- Répercussions sur la qualité de vie
- Progrès à l'égard des résultats
- Renseignements sur les résultats
- Principaux risques
- Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus
- Priorités gouvernementales connexes
- Répertoire des programmes

Description

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) mène des recherches scientifiques, développe de nouvelles connaissances et de nouvelles technologies et transfère les résultats au secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire. AAC collabore également avec l'industrie ainsi que d'autres partenaires pour renforcer la capacité du secteur à élaborer et à adopter des pratiques, des produits et des processus novateurs.

La responsabilité essentielle touchant la science et l'innovation vise à promouvoir les résultats ministériels suivants :

- la base de connaissances du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire est accrue grâce à la recherche scientifique et novatrice soutenue par AAC;
- le secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire est efficace pour transformer les idées en nouveaux produits ou procédés ou en nouvelles pratiques.

Répercussions sur la qualité de vie

Grâce aux activités énoncées dans la description de la responsabilité essentielle, la science et l'innovation contribuent au domaine de la « Prospérité » du Cadre de qualité de vie pour le Canada et, plus précisément, à l'indicateur « Productivité ». Elles contribuent également au domaine « Environnement » et aux indicateurs « Qualité de l'air » et « Émissions de gaz à effet de serre ».

Progrès à l'égard des résultats

Cette section présente le rendement du ministère par rapport à ses cibles pour chaque résultat ministériel lié à la responsabilité essentielle 2 : Science et innovation.

Le tableau 4 présente la cible, la date d'atteinte de la cible et les résultats réels obtenus pour chaque indicateur lié à « La base de connaissances du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire est accrue grâce à la recherche scientifique et novatrice soutenue par Agriculture et Agroalimentaire Canada » au cours des trois derniers exercices.

Tableau 4 : La base de connaissances du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire est accrue grâce à la recherche scientifique et novatrice soutenue par Agriculture et Agroalimentaire Canada

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels
Pourcentage de publications scientifiques d'Agriculture et Agroalimentaire Canada produites grâce à la collaboration	Au moins 75 %	mars 2028	2023–2024 : 74 % 2024–2025 : 74 % 2025–2026 : 75 %
Nombre de citations en proportion des publications scientifiques d'Agriculture et Agroalimentaire Canada	Au moins 15 (citations)[1]	mars 2026	2023–2024 : 25 (citations) 2024–2025 : 25 (citations) 2025–2026 : 28 (citations)

Remarques : Les résultats réels sont déclarés pour l'exercice pour lequel les données sont disponibles.

1. D'après une publication d'AAC ayant fait l'objet d'un examen par les pairs sur une période de cinq ans.

Le tableau 5 présente la cible, la date d'atteinte de la cible et les résultats réels obtenus pour chaque indicateur lié à « Le secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire est efficace pour transformer les idées en nouveaux produits ou procédés ou en nouvelles pratiques » au cours des trois derniers exercices.

Tableau 5 : Le secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire est efficace pour transformer les idées en nouveaux produits ou procédés ou en nouvelles pratiques

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels
Nombre de nouvelles technologies, produits, pratiques, procédés ou systèmes disponibles à être transférés au secteur	Au moins 860[1]	mars 2028	2023–2024 : 99 2024–2025 : 103 2025–2026 : 113
Pourcentage des revenus générés par les fermes adoptant des pratiques novatrices	Au moins 55 %	mars 2026	2023–2024 : non disponible 2024–2025 : 64% 2025–2026 : non disponible[2]
Indice de durabilité agro-environnementale (eau, sol, qualité de l'air, biodiversité)	Au moins 71[3]	mars 2030	2023–2024 : 65 2024–2025 : non disponible 2025–2026 : 64
Variation en pourcentage de la productivité du secteur de l'agroalimentaire	Au moins 0.2 %	décembre 2028	2023–2024 : -0,3 % 2024–2025 : -0,2 % 2025–2026 : non disponible[4]
Pourcentage de réduction des émissions nettes de GES dans le secteur agricole	À déterminer	mars 2030	2025–2026 : non disponible[5]

Remarques : Les résultats réels sont déclarés pour l'exercice pour lequel les données sont disponibles. Les résultats « non accessibles » sont dus aux décalages dans la disponibilité des données, comme il est indiqué ci-dessous.

1. La cible est cumulative sur la durée du cadre stratégique quinquennal d'AAC (2023-2028) et s'appuie sur des données annuelles permettant de démontrer les progrès réalisés.
2. Les résultats de l'Enquête financière sur les fermes de 2025 seront accessibles en 2027.
3. L'Indice de durabilité agroenvironnementale s'établit sur une échelle de 0 à 100 et est fondé sur des sous-indices relatifs à la qualité de l'eau, de l'air et des sols, et à la biodiversité. Un indice de 71 indique que la santé agroenvironnementale est considérée comme « bonne », ou qu'elle risque peu de se dégrader de manière importante.
4. Les données du rapport sur la productivité de Statistique Canada n'étaient pas disponibles à temps pour la production des rapports de 2025-2026.
5. Il s'agit de la première année de cet indicateur. La cible reste à déterminer et devra être atteinte en 2030.

L'onglet Résultats de la page Infographie pour l'AAC dans l'InfoBase du GC présente des renseignements supplémentaires sur les résultats et le rendement liés au répertoire des programmes du ministère.

Renseignements sur les résultats

La section suivante décrit les résultats obtenus relativement à la responsabilité essentielle pour Science et innovation en 2025-2026 par rapport aux résultats prévus dans le Plan ministériel de l'AAC pour l'exercice.

Résultat : La base de connaissances du secteur canadien de l'agriculture de de l'agroalimentaire est accrue grâce à la recherche scientifique et novatrice et soutenue par AAC

La recherche scientifique est essentielle pour approfondir les connaissances nécessaires pour stimuler l'innovation et maintenir la durabilité et la compétitivité à long terme du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Le Ministère héberge un réseau de centres de recherche répartis dans tout le Canada et dotés d'une expertise scientifique de classe mondiale, dont les efforts servent à renforcer la productivité et l'avantage concurrentiel du secteur, à atténuer les risques et à relever les défis liés à la performance environnementale.

Les résultats ministériels liés à la création de connaissances à partir de la recherche scientifique et novatrice sont évalués en fonction d'indicateurs qui mesurent le niveau de collaboration dans les publications scientifiques du Ministère, afin de démontrer leur portée, ainsi que le nombre de citations de ces publications pour démontrer leur incidence. AAC a continué de créer des possibilités pour le secteur grâce à la recherche et à l'innovation agricoles, ainsi qu'en collaborant avec l'industrie, le milieu universitaire, d'autres partenaires et les « fermes intelligentes » où de nouvelles technologies sont mises à l'essai et démontrées.

Résultats obtenus

- Dans le cadre du programme de recherche et de sciences fondamentales, AAC a continué de renforcer la base de connaissances du secteur grâce à des investissements ciblés dans la recherche et alignés sur sa mission. Ces travaux comprenaient l'avancement de systèmes de culture résilients et durables adaptés à divers environnements de production, y compris dans les collectivités nordiques et autochtones; l'application d'une approche « Une seule santé » afin de mieux comprendre et atténuer les risques interreliés pour la santé végétale, animale et humaine; et la mise au point de solutions novatrices visant à réduire les déchets et à accroître la création de valeur tout au long des chaînes de valeur agroalimentaires. Les efforts de recherche visaient également à améliorer la santé des sols et la biodiversité au moyen de pratiques de gestion bénéfiques, à perfectionner les approches de séquestration du carbone et à explorer des stratégies durables d'utilisation des terres. Parallèlement, AAC a continué d'accroître sa capacité en matière d'acquisition, d'intégration et d'analyse de données, notamment par le recours à l'intelligence artificielle, à la génomique et à la phénomique, afin de favoriser une prise de décisions plus rapide et fondée sur des données probantes et d'appuyer la transformation numérique du secteur.
- Les priorités de recherche pour 2025-2026 mettent l'accent sur une approche collaborative qui intègre l'expertise de différents domaines scientifiques et mobilise des intervenants non universitaires, notamment des producteurs, des partenaires de l'industrie et des collectivités autochtones. Cette approche favorise une perspective fondée sur les systèmes, par exemple en combinant plusieurs pratiques de gestion bénéfiques afin d'évaluer leurs effets cumulatifs sur la productivité et les émissions, en tirant parti d'outils avancés comme l'ADN environnemental (ADNe), les engins télépilotés volants et l'apprentissage automatique pour améliorer la surveillance et les prévisions, et en mettant

au point des solutions novatrices comme des vaccins d'origine végétale, la bio-informatique des sols et des plateformes de valorisation des déchets. Ces efforts sont renforcés par une élaboration conjointe avec des partenaires autochtones, qui appuient la souveraineté alimentaire, l'adaptation aux changements climatiques ainsi que la revitalisation et l'intendance des systèmes alimentaires autochtones grâce à des initiatives comme la multiplication des plantes traditionnelles, les innovations en matière de compostage et le développement de cultures revêtant une importance culturelle.

- Deux autres exemples marquants des travaux de recherche d'AAC illustrent la diversité et l'étendue des activités de recherche du Ministère. Premièrement, les recherches d'AAC montrent que les résidus forestiers et industriels, comme le biocharbon, les cendres de bois et les biosolides des usines de pâtes et papiers, peuvent améliorer les sols pauvres ou acides. Les études ont révélé que la combinaison de biocharbon et de biosolides améliore la fertilité des sols en favorisant les microbes bénéfiques, en augmentant la disponibilité des éléments nutritifs et en améliorant la santé des racines. Les cendres de bois se sont révélées particulièrement efficaces à court terme, réduisant l'acidité des sols et augmentant la présence d'éléments nutritifs essentiels, ce qui a entraîné une augmentation des rendements. Ces résultats mettent en évidence le potentiel de transformation des déchets organiques en amendements du sol utiles, ce qui favorise une agriculture plus durable et l'avancement d'une économie circulaire.

- Deuxièmement, des scientifiques du monde entier cherchent des solutions de rechange aux antibiotiques, puisque de nombreuses bactéries sont devenues résistantes aux traitements couramment utilisés. Des chercheurs d'AAC ont réalisé une percée en identifiant des enzymes clés qui permettent au soja de produire des glycéollines, des composés naturels qui empêchent la croissance de microbes nuisibles. Cette découverte contribue à expliquer comment le soja se défend contre les maladies. Bien que d'autres recherches soient nécessaires, ces résultats ouvrent la voie à la production de nouveaux traitements antimicrobiens d'origine végétale ainsi qu'au développement de variétés de soja ayant une meilleure résistance aux maladies.

- Dans le cadre du programme Agri-science, le Ministère a continué de favoriser les partenariats entre l'industrie, le gouvernement et le milieu universitaire en finançant des projets qui soutiennent des activités scientifiques précommerciales et des travaux de recherche profitant au secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire ainsi qu'à la population canadienne. En 2025-2026, les trois domaines prioritaires du programme sont demeurés les mêmes : changements climatiques et environnement, croissance et développement économiques, et résilience du secteur et défis sociétaux.

- Le Ministère a poursuivi sa collaboration avec le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) du Canada et le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) dans le cadre d'une initiative de recherche en agriculture durable (Initiative de soutien à la recherche pour une agriculture durable – CRSNG et CRSH) afin de faire progresser les efforts contribuant à une économie agricole et agroalimentaire carboneutre, notamment par la création d'un réseau de recherche visant à

renforcer les capacités collectives dans le milieu universitaire, les collectivités ainsi que les secteurs privés, publics et sans but lucratif.

- AAC a également continué à mettre l'accent sur l'augmentation de la capacité de ses programmes scientifiques en vue d'analyser les résultats des recherches antérieures et d'établir un lien entre les données et les résultats des initiatives menées par les provinces, les territoires et l'industrie, afin d'orienter et d'améliorer de façon continue la conception des programmes.

Résultat : Le secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire est efficace pour transformer les idées en nouveaux produits ou procédés ou en nouvelles pratiques

En mettant l'accent sur la collaboration en matière de science et de technologie, le Ministère améliore l'incidence collective de l'expertise du gouvernement, de l'industrie et du milieu universitaire en réduisant les dédoublements de tâches et en optimisant les capacités de recherche. Grâce aux partenariats de recherche, les investissements gouvernementaux offrent une plus grande valeur et assurent l'harmonisation de la recherche avec l'industrie canadienne. AAC a continué de faire progresser les collaborations en matière de recherche en soutenant les investissements dans la commercialisation et l'adoption d'innovations, contribuant ainsi à traduire les résultats de recherche en applications commerciales pratiques dans l'ensemble du secteur.

Les résultats ministériels dans ce domaine évaluent l'efficacité de la mise en pratique des idées, ainsi que de la production et de l'adoption de nouvelles innovations, ce qui, à son tour, influe sur des résultats plus larges comme la productivité du secteur, les revenus et la santé agroenvironnementale, et contribue à l'engagement du Canada à atteindre une économie carboneutre d'ici 2050. Pour appuyer ces résultats, AAC a continué à aider le secteur à passer de la recherche à la commercialisation, tout en atténuant les risques inhérents à l'application de nouvelles technologies à l'échelle de la production commerciale.

Résultats obtenus

- Grâce au programme Agri-innover, le Ministère a continué de combler l'écart entre la recherche et l'application de technologies et de pratiques novatrices. Le programme a soutenu la démonstration, l'adoption ou la commercialisation de nouvelles technologies ou de nouveaux procédés dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire. En 2025-2026, six projets ont été approuvés, portant le total à 16 projets financés par le programme dans le cadre du Partenariat canadien pour une agriculture durable depuis 2023. Les projets de 2025-2026 représentaient un total de 24 millions de dollars en coûts admissibles et couvraient un large éventail de sous-secteurs, notamment la transformation de la viande et des légumes, la fabrication d'équipement agricole et les instruments de transformation, et ils faisaient appel à la fois à des innovateurs établis et à des innovateurs émergents.

- Dans le cadre du programme Solutions agricoles pour le climat (SAC), AAC a mis en œuvre un programme à plusieurs volets visant à élaborer et à mettre en œuvre des pratiques agricoles pour lutter contre les changements climatiques. Par l'élaboration, l'évaluation, l'adoption et la surveillance de technologies et de pratiques agricoles, le programme SAC se concentre sur la séquestration du carbone, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'obtention d'avantages environnementaux pour la santé des sols, la qualité de l'eau et la biodiversité.
    - En 2025-2026, le travail du réseau national de 14 laboratoires vivants dans le cadre du volet Laboratoires vivants du programme SAC, une approche de collaboration avec les producteurs, les partenaires et les scientifiques, a poursuivi la conception conjointe et l'essai des pratiques de gestion bénéfiques (PGB). Au cours des deux premières années du programme (de 2022 à 2024), plus de 100 PGB distinctes ont été déclarées comme étant en cours d'élaboration et d'essai sur les terres agricoles des producteurs. Parmi celles-ci, plus de 80 étaient élaborées ou améliorées dans le but d'accroître la séquestration du carbone, et plus de 70 dans celui de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Certaines PGB peuvent toutefois contribuer à la fois à la séquestration du carbone et à la réduction des émissions de GES. Plus de 240 démonstrations sur le terrain, d'activités de sensibilisation et d'activités d'apprentissage entre pairs ont été organisées dans le cadre des laboratoires vivants pour échanger des connaissances sur les PGB avec plus de 16 000 producteurs participants.
    - Le volet Fonds d'action à la ferme pour le climat (FAFC) du programme SAC a continué d'aider les producteurs à adopter des PGB comme la gestion de l'azote, les cultures de couverture et le pâturage en rotation. Au cours des deux premières années du programme (de 2022 à 2024), le volet FAFC a permis à 8 211 producteurs de mettre en œuvre de nouvelles PGB ou d'étendre l'adoption de PGB à de nouvelles superficies; d'améliorer la gestion de 2,9 millions d'hectares; de former 1 847 agrologues, agronomes ou conseillers agricoles certifiés dans le cadre des projets; d'organiser 1 430 activités de transfert des connaissances; et de réduire les émissions de 0,46 mégatonne d'équivalent dioxyde de carbone (eCO_2) grâce à l'adoption de PGB.
- De plus, des efforts ont été déployés pour favoriser une économie à faibles émissions de carbone et promouvoir une croissance durable dans le secteur agricole et agroalimentaire canadien grâce au Programme des technologies propres en agriculture (Programme TPA). Depuis le lancement du programme en 2021, le volet Adoption a permis l'adoption de 634 technologies propres en agriculture, a généré des dépenses de plus de 336 millions de dollars pour l'achat et l'installation auprès d'entreprises canadiennes, et a entraîné une réduction de 58 % de l'utilisation des combustibles fossiles et une réduction de 33 % de l'utilisation d'engrais azotés (en date de mars 2026). Le volet Recherche et innovation du Programme TPA a permis de financer 84 projets. Parmi les projets ayant produit des résultats à ce jour, 163 technologies propres ont été mises au point, 650 activités de transfert des connaissances ont été organisées et 97 protections de propriété intellectuelle

(PI) ont été obtenues pour des technologies propres élaborées dans le cadre du programme.

- Dans le cadre du Défi de réduction du méthane agricole, AAC a appuyé 13 participants au défi grâce à du financement, au renforcement des capacités et à un mentorat sur mesure pour faire progresser des solutions novatrices qui contribuent à la réduction des émissions de méthane produites par les bovins. En 2025-2026, les participants au défi sont passés aux étapes suivantes du prototypage et des essais.
- En 2025-2026, AAC a continué d'appuyer le secteur dans ses efforts visant à réduire les émissions liées à l'épandage d'engrais en fournissant aux agriculteurs les outils et le soutien dont ils ont besoin pour accroître leur productivité et leur rentabilité grâce à une application efficiente et efficace des engrais. Cela comprend la prestation d'un soutien financier aux producteurs par l'entremise des programmes d'AAC (FAFC, Programme des TPA, Agri-science et PCA durable) ainsi que le renforcement de la recherche et de l'échange des connaissances grâce à la participation du Canada à l'Efficient Fertilizer Consortium et à la contribution d'AAC en matière de connaissances et d'expertise au Canadian Nitrous Oxide Network (CANN2ONet).
- Le Programme de paysages agricoles résilients (PPAR), dans le cadre du Partenariat canadien pour une agriculture durable (PCA durable), a poursuivi sa troisième année de mise en œuvre pour soutenir l'accélération et l'adoption de pratiques d'utilisation et de gestion des terres à la ferme permettant de maximiser les biens et services écologiques, comme le maintien et la restauration des prairies et des zones humides ainsi que l'amélioration des zones riveraines et des zones fauniques à la ferme. Conçu et mis en œuvre par les provinces et les territoires, ce programme a continué d'aider les producteurs à conserver et à accroître la résilience des paysages agricoles tout en tenant compte des conditions locales et des besoins régionaux. De plus, au cours de la troisième année du PCA durable, le financement du PPAR a continué d'appuyer la mise en œuvre de PGB qui ont réduit les émissions de GES et amélioré la qualité des sols, de l'eau et de l'air ainsi que la biodiversité.
- En 2025-2026, le Programme canadien des priorités stratégiques de l'agriculture a approuvé neuf projets totalisant environ 3,7 millions de dollars qui aideront à doter le secteur d'outils de soutien. Par exemple, le programme a approuvé un projet avec le Conseil canadien du miel visant à régler des questions émergentes ayant une incidence sur le secteur et à accroître la coordination entre les organismes concernés.

Principaux risques

Répercussions climatiques

Le secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire est confronté chaque année à divers risques environnementaux. Les tendances météorologiques imprévisibles et les phénomènes météorologiques extrêmes ont des répercussions importantes sur l'agriculture canadienne, et leurs effets varient d'une région à l'autre. Les changements climatiques peuvent avoir des répercussions sur les saisons de croissance, créer des conditions plus favorables à la survie et à la

migration des ravageurs et augmenter l'incidence des maladies. Dans les années à venir, le secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire peut s'attendre à des défis croissants posés par une augmentation des conditions météorologiques extrêmes, des températures plus élevées que la moyenne et des changements dans les modèles de précipitations qui augmentent les risques d'inondations et de sécheresses.

Le Ministère a travaillé à atténuer ces risques en concevant et en soutenant la recherche scientifique ainsi qu'en fournissant des programmes, conjointement avec les provinces et les territoires, qui contribuent à la résilience agroenvironnementale du secteur. Le Ministère continuera de travailler afin de combler les lacunes en matière de recherche et d'améliorer la capacité de réaction de la science à l'évolution de l'environnement.

Sauvegarde des recherches scientifiques et des actifs intellectuels

Dans un contexte mondial de recherche et d'innovation qui évolue rapidement, AAC reconnaît l'importance primordiale de préserver l'intégrité et la sécurité des projets scientifiques. Les environnements de recherche ouverts et collaboratifs sont des moteurs indispensables de l'innovation et du progrès. Cependant, la propriété intellectuelle et la recherche doivent rester protégées contre les abus potentiels et les applications non autorisées.

Pour atténuer ces risques, outre le maintien d'une cybersécurité et d'une propriété intellectuelle robustes, le Ministère a continué de travailler avec Services partagés Canada sur un projet visant à résoudre les problèmes de stockage des données scientifiques qui se posent depuis longtemps. L'objectif global du projet est de faire évoluer la manière dont les scientifiques d'AAC produisent, analysent et gèrent les données qu'ils génèrent tout au long du cycle de vie des données scientifiques. Cela a permis d'améliorer les capacités de recherche du Ministère et de renforcer la gestion des actifs de données scientifiques. De plus, une partie de cet espace de stockage a été configurée pour offrir aux chercheurs d'AAC l'avantage supplémentaire de mettre en commun des données avec des collaborateurs externes. En adoptant une approche proactive, AAC minimise le risque de perte de données et les coûts futurs pour le Ministère.

Dans le cadre de ses activités, AAC poursuit ses efforts pour sensibiliser le milieu scientifique aux questions de sécurité en matière de recherche, grâce à des formations et à l'amélioration des processus.

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus

Le tableau 6 fournit un résumé des dépenses prévues et réelles et des équivalents temps plein requis pour obtenir ces résultats.

Tableau 6 : Aperçu des ressources requises la responsabilité essentielle Science et Innovation

Ressources	Prévues	Réelles
Dépenses	911 749 091 $	882 240 035 $
Équivalents temps plein	2 625	2 508

L'onglet Finances de la page Infographie pour l'AAC dans l'InfoBase du GC et l'onglet Personnel de la page Infographie pour l'AAC dans l'InfoBase du GC présentent des renseignements exhaustifs sur les ressources financières et humaines en ce qui concerne le répertoire des programmes du ministère.

Priorités gouvernementales connexes

La présente section fait état des priorités gouvernementales qui sont visées par cette responsabilité essentielle.

Analyse comparative entre les sexes plus

AAC demeure déterminé à collaborer de manière soutenue avec les intervenants et les titulaires de droits* pour faire progresser la diversité, l'équité et l'inclusion, ainsi que la réconciliation dans le secteur agricole et agroalimentaire. Le Ministère continue de faire le pont entre les systèmes de connaissances et les pratiques scientifiques autochtones et occidentales, et de travailler en partenariat avec les peuples autochtones, afin de mieux soutenir leur participation, notamment dans le cadre des efforts déployés au titre de la responsabilité essentielle « Science et innovation ».

Voici quelques exemples d'initiatives clés :

- En 2025-2026, AAC a lancé l'Initiative autochtone sur le bison des Prairies (IAPB), une initiative de 5 millions de dollars sur trois ans financée conjointement par AAC et Services aux Autochtones Canada dans le cadre de l'Initiative sur les partenariats stratégiques. Elle vise à favoriser le rétablissement du bison à titre d'atout économique, environnemental et culturel pour les collectivités autochtones des Prairies. L'IAPB applique une optique de Analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) en appuyant des approches inclusives dirigées par les communautés qui tiennent compte des besoins, des capacités et des priorités propres aux collectivités autochtones des provinces des Prairies. L'initiative favorise une participation équitable au secteur agricole au moyen de possibilités culturellement adaptées et ancrées dans le territoire qui soutiennent les jeunes, le partage des connaissances au sein des communautés, le perfectionnement des compétences et la participation économique à long terme.
- En 2025-2026, AAC a amorcé la phase exploratoire visant à élaborer et à mettre en œuvre une approche d'intégration de ACS Plus et des principes de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI) dans les activités de recherche scientifique. Cela comprenait l'élaboration de documents d'orientation, de modèles normalisés, de processus de suivi et de production de rapports ainsi que de ressources de renforcement des capacités pour les activités de recherche et les demandes de propositions. Ces travaux ont marqué le début d'un effort plus vaste visant à aider le milieu de la recherche à intégrer les considérations relatives à l'ACS Plus tout au long de l'élaboration, de l'examen et de la mise en œuvre des propositions, ainsi que de l'évaluation des retombées. Ils visaient également à identifier les populations touchées, à renforcer le caractère inclusif et la portée des résultats de recherche, et à favoriser l'amélioration continue grâce à un suivi régulier.

- Le réseau Femmes en STIM (sciences, technologie, ingénierie et mathématiques) du Ministère a continué de promouvoir un environnement inclusif et accueillant pour les femmes dans le cadre des activités scientifiques et liées aux sciences à AAC. Le réseau s'efforce de rendre les professions scientifiques d'AAC attrayantes pour les femmes, notamment en organisant divers événements et diverses occasions d'apprentissage, comme le deuxième symposium annuel qui a attiré 244 participants et qui visait à mettre en lumière les recherches menées par des femmes en 2025-2026.
- AAC a continué d'accueillir le Groupe interministériel sur les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques autochtones (Groupe interministériel sur les STIM-A), composé de 15 membres, afin de renforcer les relations, d'améliorer les compétences interculturelles dans la fonction publique fédérale et d'encourager les talents autochtones dans le domaine des STIM. En 2025-2026, le Groupe a élaboré des produits et des outils d'apprentissage adaptés aux sciences naturelles dans des domaines comme la souveraineté des données autochtones et l'éthique de la recherche, et a fourni des conseils sur la politique fédérale et la conception des programmes. Ces efforts ont permis de faire progresser les objectifs actuels liés au rapprochement équitable des systèmes de connaissances autochtones et occidentaux, au renforcement de la coordination régionale et à l'établissement de liens internationaux plus significatifs.

* Les Premières Nations, les Inuits et les Métis sont des détenteurs de droits qui requièrent des approches fondamentalement différentes en matière de participation et de collaboration par rapport aux autres groupes sous-représentés et marginalisés. La réconciliation est un processus continu – c'est un parcours qui exige le respect, l'apprentissage, le désapprentissage, la création d'espaces sûrs et de relations équitables, et la prise en compte des points de vue autochtones.

De plus amples renseignements sur les groupes sous-représentés et marginalisés visés par les programmes et initiatives d'AAC sont disponibles dans le tableau des renseignements supplémentaires de l'ACS Plus.

Programme de développement durable à l'horizon 2030 et Objectifs de développement durable des Nations Unies

Les activités concernant la responsabilité essentielle relative aux sciences et à l'innovation soutiennent les efforts du Canada pour respecter les Objectifs de développement durable (ODD) et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies. Le ministère poursuit par exemple la modernisation de l'exécution de ses initiatives scientifiques et technologiques pour assurer un leadership dans la croissance et le développement d'un secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire compétitif, novateur et durable.

Le ministère s'engage également dans le renouvellement et l'écologisation de ses installations de recherche afin de soutenir l'objectif du Canada visant à être une figure de proue en matière d'opérations gouvernementales carboneutres, résilientes et vertes. Les efforts déployés dans ces domaines contribuent à l'ODD 2 : Faim « zéro »; l'ODD 6 : Eau propre et assainissement; l'ODD 7 :

Énergie propre et d'un coût abordable; l'ODD 8 : Travail décent et croissance économique; l'ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure; l'ODD 12 : Consommation et production responsables; l'ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques; et à l'ODD 15 : Vie terrestre.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur l'apport de l'AAC au Plan de mise en œuvre fédéral du Canada pour le Programme 2030 et à la Stratégie fédérale de développement durable dans notre stratégie ministérielle de développement durable et les rapports sur les progrès.

Répertoire des programmes

La responsabilité essentielle relative à la science et l'innovation est appuyée par les programmes suivants :

- Science et recherche fondamentales
- Agri-science
- Agri-innover
- Programmes en matière d'environnement et de changements climatiques
- Programme canadien des priorités stratégiques de l'agriculture
- Programme à frais partagés fédéral, provinciaux et territoriaux reliés à la science, à la recherche, à l'innovation et à l'environnement

De plus amples renseignements en ce qui concerne le répertoire des programmes pour la responsabilité essentielle relative à la science et l'innovation se trouvent à l'onglet Résultats dans l'InfoBase du GC.

Responsabilité essentielle 3 : Risques du secteur

Dans la présente section

- Description
- Répercussions sur la qualité de vie
- Progrès à l'égard des résultats
- Renseignements sur les résultats
- Principaux risques
- Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus
- Priorités gouvernementales connexes
- Répertoire des programmes

Description

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) fournit des outils pour atténuer les répercussions financières des risques indépendants de la volonté des producteurs qui menacent la viabilité de leur exploitation. AAC travaille avec le secteur pour s'assurer que des systèmes, des normes et des

outils sont élaborés pour soutenir sa capacité à prévenir les risques et à les maîtriser et à répondre aux demandes du marché.

Les risques du secteur vise à promouvoir les résultats ministériels suivants :

- Le secteur de l'agriculture est financièrement résilient;
- Le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire est équipé de systèmes d'assurance et d'outils connexes.

Répercussions sur la qualité de vie

Grâce aux activités décrites dans la description de la responsabilité essentielle, les risques sectoriels contribuent au domaine de la « Prospérité » du Cadre de qualité de vie pour le Canada et, plus précisément, à l'indicateur « Protection contre les chocs de revenus ».

Progrès à l'égard des résultats

Cette section présente le rendement du ministère par rapport à ses cibles pour chaque résultat ministériel lié à la responsabilité essentielle 3 : Risques du secteur.

Le tableau 7 présente la cible, la date d'atteinte de la cible et les résultats réels obtenus pour chaque indicateur lié à « Le secteur de l'agriculture est financièrement résilient » au cours des trois derniers exercices.

Tableau 7 : Le secteur de l'agriculture est financièrement résilient

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels
Le revenu du secteur en proportion du revenu historique	Au moins 85 %	mars 2026	2023–2024 : 136 % 2024–2025 : 124 % 2025–2026 : 141 %[1]
Pourcentage de fermes financièrement saines	Au moins 90 %	mars 2026	2023–2024 : non disponible 2024-2025 : 91 % 2025-2026 : non disponible[2]

Remarques : Les résultats réels sont déclarés pour l'exercice pour lequel les données sont disponibles. Les résultats « non accessibles » sont dus aux décalages dans la disponibilité des données, comme il est indiqué ci-dessous.

1. Les résultats pour 2025-2026 sont fondés sur l'année de programme 2023.
2. Les résultats de l'Enquête financière sur les fermes de 2025 seront disponibles en 2027

Le tableau 8 présente la cible, la date d'atteinte de la cible et les résultats réels obtenus pour chaque indicateur lié à « Le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire est équipé de systèmes d'assurance et d'outils connexes » au cours des trois derniers exercices.

Tableau 8 : Le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire est équipé de systèmes d'assurance et d'outils connexes

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels
Pourcentage de plans de mise en œuvre pour les projets d'assurance qui se révèlent fonctionner	Au moins 80 %	mars 2028	2023–2024 : 85 % 2024–2025 : non disponible 2025–2026 : non disponible [1]

Remarques : Les résultats réels sont déclarés pour l'exercice pour lequel les données sont disponibles. Les résultats « non accessibles » sont dus aux décalages dans la disponibilité des données, comme il est indiqué ci-dessous.

1. L'indicateur présente un décalage, en raison de la nature à long terme de ce travail. Les résultats du PCA durable (2023-2028) seront disponibles en 2029, une fois tous les rapports finaux sur le rendement évalués.

L'onglet Résultats de la page Infographie pour l'AAC dans l'InfoBase du GC présente des renseignements supplémentaires sur les résultats et le rendement liés au répertoire des programmes du ministère.

Renseignements sur les résultats

La section suivante décrit les résultats obtenus relativement à la responsabilité essentielle aux Risques du secteur en 2025-2026 par rapport aux résultats prévus dans le Plan ministériel de l'AAC pour l'exercice.

Résultat : Le secteur de l'agriculture est financièrement résilient

La prospérité du secteur agricole et agroalimentaire témoigne de la résilience des producteurs, soutenus par des programmes de GRE, dans un contexte de pressions continues liées à l'environnement et aux marchés. Le secteur est confronté à des risques complexes, comme les phénomènes météorologiques extrêmes, l'augmentation des coûts de production, les perturbations commerciales et les menaces liées aux éclosions de maladie et aux infestations de ravageurs, de sorte qu'il est nécessaire de disposer d'outils pour anticiper, atténuer et réagir efficacement. En réponse, AAC a aidé le secteur à gérer ces risques et à promouvoir la durabilité à long terme.

Dans le cadre du Partenariat canadien pour une agriculture durable (PCA durable), AAC a continué de travailler en étroite collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour offrir une gamme complète de programmes qui aident les producteurs à gérer les risques hors de leur contrôle, à protéger la continuité des activités et à favoriser la croissance à long terme. Cette approche collaborative renforce la capacité du secteur à gérer les incertitudes tout en maintenant la réputation du Canada en matière de production d'aliments salubres, durables et de grande qualité. Le Ministère a également soutenu des systèmes d'assurance dirigés par le secteur qui répondent aux attentes des consommateurs et renforcent la confiance du public, notamment le

programme canadien du soja durable de Soy Canada ainsi que l'Évaluation nationale de la durabilité du bœuf et le Cadre sur le bœuf durable certifié de l'Association canadienne des bovins, ce qui a permis de renforcer la résilience et la confiance dans la chaîne d'approvisionnement agricole canadienne.

La résilience du secteur est évaluée en utilisant le revenu du secteur en proportion du revenu historique ainsi que la part des exploitations agricoles en bonne santé financière. Afin de soutenir les progrès, AAC a offert des programmes et des services qui donnent aux producteurs les outils pour gérer les risques, protéger leurs moyens de subsistance et placer leurs exploitations sur la voie de la croissance durable et de la réussite à long terme.

Résultats obtenus

Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT) de l'Agriculture se sont réunis en septembre 2025 lors de leur conférence annuelle pour faire progresser les efforts de collaboration visant à soutenir un secteur agricole résilient et compétitif, dans un contexte de temps sec, de feux de forêt et d'incertitude liée aux droits de douane. Les discussions ont mis en évidence les répercussions des récentes mesures commerciales, l'importance du dialogue avec les principaux partenaires commerciaux, les rectifications possibles et les réformes futures des programmes de gestion des risques de l'entreprise (GRE), ainsi que les efforts visant à renforcer le commerce intérieur, la préparation aux maladies animales et la biosécurité. Les ministres ont également réaffirmé leurs engagements en faveur d'une réglementation fondée sur la science et les données probantes, de la modernisation de la réglementation, de l'amélioration de la prestation des services et de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

AAC a continué d'offrir une série de programmes de GRE complémentaires à frais partagés dans le cadre du PCA durable, parallèlement aux programmes fédéraux de gestion des risques, afin de protéger les producteurs contre les fluctuations de revenus et les problèmes de production, et de contribuer à protéger les exploitations agricoles. Le Ministère a également travaillé avec des partenaires provinciaux et territoriaux pour moderniser les programmes de GRE, en veillant à ce qu'ils demeurent efficaces et adaptés aux besoins changeants du secteur. En 2025-2026, des examens ont été entrepris sur des initiatives antérieures réalisées dans le cadre d'Agri-relance et sur son interaction avec d'autres programmes de GRE, notamment Agri-stabilité et Agri-protection.

Modifications apportées aux programmes de gestion des risques de l'entreprise (GRE) en 2025-2026

Agri-investissement

L'année de programme 2025 a été la première année où les producteurs ayant des ventes nettes ajustées de plus de 1 million de dollars devaient réaliser une évaluation des risques agroenvironnementaux pour recevoir une contribution de contrepartie. Cette exigence intègre la gestion des risques climatiques, les pratiques environnementales et la préparation aux changements climatiques dans les programmes de gestion des risques de l'entreprise, afin d'aider les producteurs à s'adapter aux changements climatiques.

Agri-protection

Un nouveau projet pilote de remise a été mis en place pour les producteurs qui adoptent des

pratiques de gestion bénéfiques (PGB), dans les provinces qui se sont engagées à récompenser les agriculteurs en leur offrant des primes moins élevées lorsqu'ils adoptent des pratiques de gestion durable qui procurent des avantages environnementaux tout en réduisant les risques liés à la production. Par exemple, à compter de la campagne agricole 2026, les agriculteurs manitobains qui plantent des cultures fourragères pérennes sur des terres marginales bénéficient d'un rabais de 15 % sur les primes d'assurance relative aux cultures fourragères en début d'exploitation.

Agri-stabilité

Pour l'année de programme 2025 seulement, en réponse à l'incertitude liée à l'environnement commercial et à des conditions climatiques défavorables dans certaines régions du pays, le taux d'indemnisation d'Agri-stabilité est passé de 80 % à 90 % et le paiement maximal a doublé, passant de 3 millions à 6 millions de dollars, afin de fournir une protection plus équitable aux grandes exploitations agricoles et aux ranchs. Le taux des paiements provisoires a également été augmenté dans certaines provinces, ce qui a permis de verser des paiements sans intérêt pouvant atteindre 75 % des réclamations finales prévues. Au début de 2026, pour l'année de programme 2025, certaines provinces ont accepté des demandes de participation tardives afin d'appuyer les producteurs, y compris les producteurs de fruits et légumes, qui rencontraient des problèmes en raison des conditions de sécheresse extrême. À compter de l'année de programme 2026, les coûts d'alimentation liés aux pâturages seront admissibles à titre de dépenses dans le cadre d'Agri-stabilité, et les provinces et les territoires auront la possibilité d'adopter une nouvelle méthode d'évaluation des stocks devant être utilisés à la ferme. Cet ajout permet d'offrir un soutien plus équitable aux producteurs dont les animaux paissent sur des terres qui ne leur appartiennent pas.

Agri-relance

Une nouvelle aide en cas de catastrophe a été annoncée pour les producteurs de bétail de Terre-Neuve-et-Labrador : l'Initiative d'aide à la production fourragère d'Agri-relance Canada-Terre-Neuve-et-Labrador. Cette dernière vise à soutenir les producteurs de bétail admissibles touchés par des conditions de sécheresse généralisées en 2025, lesquelles ont considérablement réduit la production fourragère destinée à l'alimentation du bétail.

Programme de paiements anticipés

Dans un contexte de difficultés persistantes et d'incertitude entourant le commerce mondial, le gouvernement du Canada a annoncé que la limite des avances sans intérêt du Programme de paiements anticipés (PPA) serait fixée à 500 000 $ pour toutes les avances sur le canola durant les années de programme 2025 et 2026, et à 250 000 $ pour toutes les avances autres que celles visant le canola durant l'année de programme 2026.

- AAC s'est associé à l'Alberta, au Nouveau-Brunswick et à l'Ontario pour évaluer les répercussions d'un nouveau mécanisme de partage des coûts pour les primes d'Agri-protection : le partage des coûts pour l'ensemble de l'exploitation. Le Ministère a également étudié l'application d'un programme d'assurance-revenu de l'ensemble de l'exploitation à certains secteurs, en tant qu'outil permettant de faire face aux risques liés au marché et à la production pour l'ensemble de l'exploitation. En 2025-2026, l'analyse du secteur bovin a été achevée et les discussions avec les secteurs des fruits et légumes et du

porc ont progressé en passant par les phases de l'analyse environnementale et d'évaluation des sources de données.

- Un projet d'analyse des répercussions des changements climatiques sur les niveaux de production des cultures, la volatilité des rendements et les coûts du programme Agri-protection a été mené à terme dans une province en août 2025. Les résultats ont montré que, même si les changements climatiques devraient avoir une incidence sur les rendements, les taux de prime futurs seront plutôt déterminés par les changements technologiques que par les effets du climat. Les provinces ont poursuivi leurs efforts en matière de durabilité sectorielle, et un projet pilote de remise d'Agri-protection a été mis en œuvre pour soutenir les producteurs qui adoptent certaines pratiques de gestion bénéfiques (PGB) recensées dans le cadre des travaux techniques FPT.
- À la suite de l'évaluation interne du Programme de la *Loi canadienne sur les prêts agricoles* (LCPA) en 2024, AAC a continué d'étudier les modifications à apporter aux paramètres du programme afin d'en accroître la pertinence et l'utilisation auprès des producteurs traditionnellement sous-représentés, y compris d'éventuelles modifications législatives ou réglementaires.
- Le Programme d'assurance des prix du bétail (PAPB) (en anglais seulement) a continué d'être une mesure complémentaire à la série de programmes de GRE en aidant les producteurs de bovins et de porcs de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba à gérer les risques liés aux baisses de prix.
- Le Programme pilote d'assurance des prix du bétail dans les Maritimes, qui protège les producteurs du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse contre les baisses imprévues du prix d'achat des bovins de boucherie, a été prolongé jusqu'en mars 2028.
- En plus de son soutien au moyen de programmes, AAC a favorisé des stratégies intégrées et proactives de gestion des urgences afin de planifier, de prévenir et d'atténuer les risques ainsi que les possibles perturbations des chaînes d'approvisionnement touchant la santé humaine, animale, végétale et environnementale. Cela comprenait une collaboration avec les gouvernements FPT et le secteur afin de veiller à ce que les plans d'intervention demeurent à jour et aient été mis à l'essai en prévision d'une éventuelle éclosion de peste porcine africaine (PPA). Les gouvernements FPT ont également fait progresser des initiatives prioritaires liées aux maladies animales, en tenant compte des répercussions sur la santé mentale des agriculteurs, de l'importance d'atténuer les perturbations commerciales au moyen de mesures comme le zonage, ainsi que de la nécessité d'une collaboration et d'une communication solides en matière de prévention, de surveillance et d'intervention. Le Ministère a également achevé un Plan de préparation et d'intervention tous risques pour le système alimentaire décrivant son approche interne en cas d'urgence majeure. En partenariat avec les provinces et les territoires, il a poursuivi les travaux visant à renouveler le Cadre de gestion des urgences en agriculture au Canada, qui définit les rôles des gouvernements ainsi que des intervenants et des partenaires du système alimentaire lors de situations d'urgence.

- AAC a continué d'appuyer des initiatives nationales en santé mentale dans le secteur agricole afin d'améliorer l'accès à des services de counseling, à du soutien par des pairs et par des professionnels, ainsi qu'à des ressources de mieux-être adaptées. L'Initiative sur le bien-être mental des producteurs, dotée d'un financement de 3 millions de dollars et mise en œuvre en collaboration avec Impact Canada du Bureau du Conseil privé, a été lancée en mars 2025 afin de mettre au point des solutions novatrices pour lutter contre la stigmatisation, l'isolement et les facteurs de stress en milieu agricole. En décembre 2025, AAC a annoncé les 20 demi-finalistes de l'étape 1 (élaboration du concept), qui recevront jusqu'à 50 000 dollars chacun pour développer leurs idées. Les demi-finalistes élaborent des preuves de concept en vue de l'étape 2, prévue pour l'été 2026, et jusqu'à 10 finalistes seront annoncés à l'automne 2026 et recevront chacun un maximum de 100 000 $. Il s'agit d'une initiative d'une durée de trois ans qui vise à faire progresser des solutions concertées permettant d'améliorer le bien-être des producteurs et de réduire la stigmatisation associée à la santé mentale en agriculture.
- Parallèlement, le PCA durable a soutenu des initiatives en matière de santé mentale destinées aux producteurs du Manitoba, du Nouveau-Brunswick et de la Saskatchewan. Lancé en octobre 2025, le Programme de mieux-être des agriculteurs du Nouveau-Brunswick offre gratuitement des services de counseling et de soutien en santé mentale aux agriculteurs, à leur famille et à leurs employés. En janvier 2026, le Canada et le Manitoba ont renouvelé le financement du programme de mieux-être du Manitoba (Manitoba Farmer Wellness Program; MFWP), accordant une prolongation de deux ans et un financement de 300 000 $ dans le cadre du PCA durable. Le partenariat pour la ligne d'assistance téléphonique de la Saskatchewan, annoncé en mars 2026, prévoit un financement de 200 000 $ par année pendant deux ans afin d'élargir l'accès à la ligne d'écoute et aux séances de suivi avec des professionnels qui connaissent bien le milieu agricole.
- Le soutien visant à donner aux producteurs accès aux produits de protection des cultures dans le cadre du Programme des pesticides à usage limité (PPUL) a été maintenu. En 2025-2026, AAC a soumis 38 ensembles de pesticides à l'examen de la Direction de la réglementation des pesticides (DRP) de Santé Canada. Dans le cadre du PPUL, un projet comparatif des résidus de pesticides a été réalisé afin d'appuyer la décision réglementaire de la DRP concernant l'application de pesticides par drone, ce qui a aidé à faciliter l'accès à cette technologie. Le Ministère a également continué de promouvoir des approches intégrées fondées sur les systèmes pour traiter les problèmes prioritaires de ravageurs par l'entremise du Programme de réduction des risques liés aux pesticides.

Résultat : Le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire est équipé de systèmes d'assurance et d'outils connexes

Le secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire est façonné par l'évolution des attentes des consommateurs, des exigences réglementaires strictes et une demande croissante de transparence relativement aux méthodes de production. Les systèmes d'assurance contribuent

à instaurer la confiance tout au long de la chaîne d'approvisionnement alimentaire en établissant des pratiques, des normes, des processus et des procédures solides qui garantissent que les risques sont gérés efficacement et que les allégations relatives à la production, à la salubrité et à la qualité sont vérifiables. Ces systèmes permettent aux producteurs de démontrer qu'ils respectent des méthodes de production, des règlements ou des normes précises, notamment les certifications de durabilité ou les appellations biologique, halal et casher, tout en répondant à la demande croissante de produits éthiques et respectueux de l'environnement.

En soutenant l'élaboration et la mise en œuvre de systèmes d'assurance, AAC aide le secteur à s'adapter à l'évolution des exigences du marché et des consommateurs, à renforcer sa compétitivité à l'échelle mondiale et à consolider sa réputation de producteur d'aliments salubres, durables et de grande qualité. Ces efforts contribuent à la résilience à long terme du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire et à sa capacité à prospérer dans un marché mondial de plus en plus complexe.

Les résultats ministériels dans ce domaine sont évalués en fonction d'un indicateur mesurant le pourcentage de plans de mise en œuvre de projets d'assurance qui sont déclarés fonctionnels. Afin d'obtenir des résultats, AAC continue de collaborer étroitement avec le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire pour veiller à ce que des systèmes, des normes et des outils d'assurance soient élaborés et mis en place pour gérer efficacement les risques et garantir la salubrité des aliments, tout en alignant la qualité des produits sur les exigences du marché, la réglementation et les normes du secteur.

Résultats obtenus

- Le Ministère a soutenu le secteur, par l'intermédiaire du programme Agri-assurance, en faisant progresser les systèmes qui répondent aux exigences du marché et de la réglementation et qui valident la réputation des produits agricoles canadiens en ce qui concerne les normes de santé, de salubrité et de qualité. Le programme est resté aligné sur les initiatives à partage de coûts FPT et a continué de porter sur l'élaboration et l'adoption de systèmes d'assurance pilotés par le secteur dans l'ensemble de la chaîne de valeur, tout en aidant les petites et moyennes entreprises canadiennes à obtenir les certifications nécessaires pour exporter.
- Par exemple, en 2025-2026, l'Association canadienne des médecins vétérinaires a obtenu l'autorisation de mener un projet d'un an visant à contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un système d'aide à la prescription d'antimicrobiens et à fournir aux vétérinaires canadiens les outils et les renseignements nécessaires pour prendre des décisions judicieuses quant à l'utilisation des antimicrobiens.
- De plus, grâce au soutien du programme Agri-assurance, le Conseil de la communauté juive de Montréal a élaboré le système d'assurance Global Plant Based Certified, qui aide les entreprises à améliorer leurs normes de production, à obtenir une certification pour les produits d'origine végétale et à accéder à de nouveaux marchés.
- En 2025-2026, le programme Agri-assurance d'AAC a également facilité des initiatives réalisées en collaboration avec Santé animale Canada. Ces initiatives visaient à fournir des

conseils sur les priorités nationales en matière de surveillance de la santé animale et sur les tendances des maladies par l'entremise de la Division du système canadien de surveillance de la santé animale, à renforcer les capacités de gestion des urgences de l'industrie canadienne du bétail par l'entremise de la Division de la gestion des urgences, et à diriger des initiatives liées aux soins et au bien-être des animaux d'élevage par l'entremise du Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage.

- Le 14 mars 2025, AAC a lancé des initiatives afin de répondre aux défis particuliers associés à la transformation de la viande rouge selon les pratiques casher et halal. Cette investissement prévoit jusqu'à 29 millions de dollars sur trois ans au moyen de trois volets : le Programme d'investissement pour l'abattage casher et halal (25 millions de dollars), le Volet Investissement casher et halal d'Agri-assurance (2 millions de dollars) et le Volet Investissement casher et halal d'Agri-marketing (2 millions de dollars). Ces programmes visent à aider le secteur canadien de la viande rouge (bœuf et veau) à moderniser les installations, à surmonter les défis opérationnels et réglementaires, à améliorer l'efficacité de la production et à élaborer des normes et des systèmes d'assurance crédibles, ainsi qu'à appuyer les activités de commercialisation et de développement des marchés.
- Ensemble, ces efforts renforcent la résilience et la compétitivité du secteur de la viande rouge casher et halal, améliorent l'accès aux marchés et favorisent la disponibilité de viande préparée conformément aux exigences religieuses. Par exemple, Atlantic Beef Products Inc. a obtenu un financement d'environ 2,6 millions de dollars sur deux ans pour moderniser ses activités, améliorer la qualité de ses produits, son efficacité et ses produits sur le marché, et soutenir la croissance du marché halal dans le Canada atlantique et ailleurs.
- Au-delà du soutien du secteur, AAC a continué de travailler en étroite collaboration avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) pour faire progresser l'élaboration et la mise en œuvre de systèmes d'assurance dans les principaux domaines d'intérêt. Ces travaux comprenaient la reconnaissance de la salubrité des aliments grâce au renforcement des normes de salubrité afin qu'elles soient alignées sur les exigences réglementaires et soutiennent l'accès aux marchés; la traçabilité du bétail grâce à l'amélioration des systèmes de traçabilité du secteur et des gouvernements afin d'accroître la qualité des données, l'exhaustivité des données et l'efficacité des interventions en cas de maladie, en facilitant la signature de l'accord multilatéral provincial sur l'échange d'information et en intégrant des systèmes provinciaux dans un portail national d'information sur la traçabilité; ainsi que la protection des végétaux, la santé des animaux et la biosécurité, grâce à l'élaboration et à la mise à jour de normes nationales de biosécurité pour protéger la santé des végétaux et des animaux contre les risques émergents.

Principaux risques

Répercussions climatiques

Le secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire est de plus en plus vulnérable à l'évolution des conditions environnementales. La hausse des températures, l'irrégularité des précipitations et les perturbations des saisons de croissance habituelles exercent des pressions sans précédent sur la production agricole. La fréquence et la gravité croissantes des phénomènes météorologiques extrêmes, comme les sécheresses, les inondations et les feux de forêt, refaçonnent les paysages à risque, tandis que le réchauffement des climats permet aux organismes nuisibles et aux maladies d'élargir leur aire de répartition et de persister dans de nouvelles régions, menaçant les cultures et le bétail.

Le Ministère prend des mesures pour relever ces défis en faisant progresser les initiatives qui aident les producteurs à mettre en œuvre des pratiques de gestion bénéfiques (PGB). Ces efforts se concentrent sur le renforcement de la résilience des exploitations agricoles, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux répercussions des changements climatiques. En complément de ce travail, les programmes de GRE fournissent un soutien essentiel pour aider les producteurs à gérer les perturbations et à se protéger contre les pertes de revenus et de production, préservant ainsi la stabilité à long terme de leurs exploitations. AAC a collaboré avec les partenaires du secteur pour explorer des solutions visant à offrir aux agriculteurs un soutien plus rapide et efficace lorsqu'ils en ont besoin. Depuis 2024, les régions proches de conditions de sécheresse, d'excès d'humidité ou d'inondation peuvent également être prescrites. Cela garantit que les fermes voisines susceptibles de rencontrer les mêmes problèmes peuvent quand même bénéficier de la Disposition de report de l'impôt pour les éleveurs.

Skills and Workforce Needs

Le secteur agricole et agroalimentaire canadien a continué de faire face à des difficultés persistantes en matière de main-d'œuvre, notamment une pénurie de travailleurs hautement qualifiés (p. ex. les vétérinaires), une demande constante pour pourvoir des postes saisonniers et peu rémunérés, ainsi que des répercussions sur la vitalité rurale. Il est également nécessaire de cerner des possibilités pour les jeunes, les autres groupes sous-représentés et marginalisés, ainsi que pour les nouveaux venus dans le secteur. Ces difficultés sont davantage aggravées par l'évolution démographique et le vieillissement de la population. Comme indiqué dans le rapport « Ce que nous avons entendu » de la Stratégie sur la main-d'œuvre agricole, le Ministère continue de collaborer avec des partenaires des gouvernements fédéral et provinciaux et de l'industrie pour favoriser l'élaboration de solutions propres au secteur. L'Équipe de travail sur la main-d'œuvre d'AAC, un groupe de travail fédéral, provincial et territorial mis sur pied dans le cadre du PCA durable, réunit des partenaires pour discuter des difficultés liées à la main-d'œuvre et proposer des solutions comme l'automatisation et l'adoption de technologies, le perfectionnement ciblé des compétences, l'amélioration des conditions de travail et l'amélioration des pratiques de recrutement et de maintien en poste. En 2025-2026, l'Équipe de travail a dirigé des discussions sur les tendances du marché du travail, en mettant l'accent sur les pénuries de vétérinaires, les voies d'immigration, la planification de la relève et l'importance croissante de l'intelligence artificielle et de l'innovation numérique dans l'agriculture.

Le ministère a également abordé ces difficultés dans le cadre d'une étroite collaboration avec les intervenants de l'industrie. Grâce aux tables de consultation du secteur, AAC s'est efforcé de mieux comprendre les parcours professionnels, les compétences requises, les options de formation novatrices et flexibles et les possibilités offertes aux jeunes, aux nouveaux venus dans le secteur et aux groupes sous-représentés. De plus, le Ministère, en collaboration avec le secteur, a mis sur pied un centre de ressources pour la main-d'œuvre agricole qui propose des outils et des services aux employeurs et aux chercheurs d'emploi souhaitant obtenir des postes permanents ou temporaires dans le secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Perturbations du marché

Le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire a continué de faire face à des incertitudes économiques, y compris la volatilité des marchés de marchandises et l'évolution des coûts d'intrants, ainsi que les pressions inflationnistes et associées aux taux d'intérêt. Ces difficultés sont aggravées par les perturbations persistantes de la chaîne d'approvisionnement qui affectent le commerce national et international. Le secteur est aussi confronté à des risques accrus quant aux maladies animales transfrontalières, qui menacent les systèmes de production et la stabilité de la chaîne d'approvisionnement. Parallèlement, la dynamique du marché mondial et les tensions géopolitiques continuent d'avoir une incidence sur la demande des consommateurs, les coûts de production et la viabilité financière des producteurs.

Pour renforcer la résilience du secteur, les producteurs ont accès à une série de programmes de gestion des risques de l'entreprise (GRE), ce qui leur permet de choisir les stratégies qui répondent le mieux à leurs besoins. Le Ministère améliore également la prévention des maladies et la préparation aux maladies grâce à des programmes comme Agri-assurance, qui favorisent à la fois la prévention et la préparation du secteur aux possibles éclosions, tout en préservant la position solide du Canada sur les marchés agricoles mondiaux.

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus

Le tableau 9 fournit un résumé des dépenses prévues et réelles et des équivalents temps plein requis pour obtenir ces résultats.

Tableau 9: Aperçu des ressources requises la responsabilité essentielle Risques du secteur

Ressources	Prévues	Réelles
Dépenses	2 035 048 761 $	2 000 532 878 $
Équivalents temps plein	405	388

L'onglet Finances de la page Infographie pour l'AAC dans l'InfoBase du GC et l'onglet Personnel de la page Infographie pour l'AAC dans l'InfoBase du GC présentent des renseignements exhaustifs sur les ressources financières et humaines en ce qui concerne le répertoire des programmes du ministère.

Priorités gouvernementales connexes

La présente section fait état des priorités gouvernementales qui sont visées par cette responsabilité essentielle.

Analyse comparative entre les sexes plus

AAC s'est engagé à favoriser la diversité, l'équité et l'inclusion dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Le Ministère s'est également engagé à faire progresser la réconciliation et à encourager la participation des peuples autochtones et des groupes sous-représentés et marginalisés dans le secteur. Cet engagement comprend l'amélioration de la participation des peuples autochtones et d'autres groupes sous-représentés et marginalisés. Voici des initiatives clés relevant de la responsabilité essentielle « Risques du secteur » :

- Collecte de données démographiques : Depuis 2025, AAC a commencé à recueillir des données démographiques pertinentes et fournies volontairement auprès des producteurs participant à Agri-stabilité et à Agri-investissement par l'entremise du portail Mon dossier AAC. Ces données pourraient éclairer le travail du Ministère avec les partenaires provinciaux et territoriaux pour mettre au point une stratégie de communication des résultats qui soutiendra l'ACS Plus dans les programmes de GRE.
- Les améliorations apportées à Agri-assurance ont continué à favoriser la diversité et l'inclusion en élargissant les critères d'admissibilité dans le volet des petites et moyennes entreprises, y compris le soutien à la certification du marché national pour les entreprises dirigées par des Autochtones.

De plus amples renseignements sur les groupes sous-représentés et marginalisés visés par les programmes et initiatives d'AAC sont disponibles dans le tableau des renseignements supplémentaires de l'ACS Plus.

Programme de développement durable à l'horizon 2030 et Objectifs de développement durable des Nations Unies

Les activités et les programmes dans le cadre de la responsabilité essentielle « Risques du secteur » soutiennent les efforts du Canada pour respecter le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies et contribuer à l'ODD 2 : Faim « zéro »; et à l'ODD 8 : Travail décent et croissance économique. En outre, AAC, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, contribue à établir et à maintenir la confiance du public envers le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire, et à assurer la confiance continue des Canadiennes et des Canadiens à l'égard de la chaîne d'approvisionnement agricole et agroalimentaire. Cela pourrait soutenir indirectement l'ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces, et notamment la cible 16.6, qui vise à mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur l'apport de l'AAC au Plan de mise en œuvre fédéral du Canada pour le Programme 2030 et à la Stratégie fédérale de développement durable dans notre stratégie ministérielle de développement durable et les rapports sur les progrès.

Répertoire des programmes

La responsabilité essentielle relative aux risques du secteur est appuyée par les programmes suivants :

- Agri-stabilité;
- Agri-protection;
- Agri-investissement;
- Agri-relance;
- Programme d'assurance des prix du bétail;
- Programmes de garantie de prêts;
- Service de médiation en matière d'endettement agricole;
- Lutte antiparasitaire;
- Programme d'assurance;
- Programmes à frais partagés fédéral, provinciaux et territoriaux reliés à l'assurance
- Retour de paiements;
- Intervention en cas d'éclosion de la peste porcine africaine.

De plus amples renseignements en ce qui concerne le répertoire des programmes pour la responsabilité essentielle relative à la science et l'innovation se trouvent à l'onglet Résultats dans l'InfoBase du GC.

Services internes

Dans la présente section

- Description
- Progrès à l'égard des résultats
- Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus
- Processus de risque et de conformité
- Marchés attribués à des entreprises autochtones

Description

Les services internes désignent les activités et les ressources qui aident un ministère à s'acquitter de ses obligations ministérielles et à exécuter ses programmes. Les dix catégories de services internes sont les suivantes :

- services de gestion des acquisitions;
- services de communications;
- services de gestion des finances;
- services de gestion des ressources humaines;

- services de gestion de l'information;
- services des technologies de l'information;
- services juridiques;
- services de gestion du matériel;
- services de gestion et de surveillance;
- services de gestion des biens immobiliers.

Progrès à l'égard des résultats

Cette section présente les mesures prises par le ministère pour atteindre les résultats et les cibles en ce qui a trait aux services internes.

Accorder la priorité au bien-être, à la diversité et à l'inclusion dans notre effectif et nos lieux de travail

En 2025-2026, AAC a poursuivi ses efforts pour bâtir un effectif qui témoigne de la diversité de la population canadienne et favoriser un milieu de travail inclusif, guidé par la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* et le Code de valeurs et d'éthique du secteur public. Ces efforts comprenaient la mise en œuvre des recommandations du Rapport de l'équipe spéciale des sous-ministres sur les valeurs et l'éthique, conformément à l'appel à l'action du greffier en faveur de la lutte contre le racisme, de l'équité et de l'inclusion, et l'encouragement des employés à contribuer à une fonction publique plus diversifiée, équitable et inclusive.

Le plan de DEI 2026-2029 a été finalisé et lancé le 1er avril 2026. Il est fondé sur la stratégie de DEI de 2022-2025 et témoigne des contraintes en matière de recrutement découlant de l'examen exhaustif des dépenses. Des considérations en matière de DEI ont été intégrées à la planification du réaménagement des effectifs et du maintien en poste des employés, ce qui a permis à AAC de maintenir les niveaux de représentation de tous les groupes visés par l'équité en matière d'emploi et de demeurer au-dessus des prévisions relatives à la disponibilité au sein de la population active pour les femmes et les peuples autochtones. Le Plan a été élargi pour combler les lacunes en matière de représentation dans les postes de niveau intermédiaire et de niveau supérieur, offrir un accès équitable aux possibilités de carrière et de perfectionnement et tenir compte des préjugés dans la culture du milieu de travail. AAC a également accru la représentation des Autochtones et des minorités visibles au niveau de la direction grâce à des pratiques de dotation inclusives. Les mesures modernisées d'équité en matière d'emploi comprenaient l'ajout des employés noirs et 2ELGBTQIA+ à titre de groupes désignés dans le Plan et l'amélioration de la collecte de données sur l'auto-identification afin de mieux cerner les lacunes en matière de représentation et les obstacles systémiques.

Les réseaux et les activités de DEI ont favorisé un milieu de travail inclusif en 2025-2026. Un Réseau des employés noirs a été établi pour soutenir l'établissement de liens et le perfectionnement professionnel. En outre, 19 événements et séances de formation liés à la DEI ont permis de mobiliser 1 333 employés. Les initiatives dirigées par les employés ont été élargies grâce à la création d'un groupe de soutien entre les parents FeSTIM, et le nombre de membres des réseaux FeSTIM, des personnes en situation de handicap et des minorités visibles a augmenté de

10 %. De plus, le réseau FeSTIM a collaboré avec l'équipe responsable du processus de promotion des chercheurs scientifiques afin de favoriser des processus plus inclusifs.

Le soutien à un milieu de travail qui valorise les deux langues officielles s'est poursuivi dans le cadre de la Stratégie sur les langues officielles 2023-2028 d'AAC. La prise en compte des communautés de langue officielle en situation minoritaire a été intégrée aux processus ministériels, notamment par des examens des mémoires au Cabinet, des présentations au Conseil du Trésor et des ententes de subventions et de contributions. Les commentaires recueillis auprès des réseaux d'employés ont permis de cerner des obstacles à l'apprentissage de la deuxième langue officielle rencontrés par les membres des groupes visés par l'équité en matière d'emploi et des groupes en quête d'équité. Des initiatives pilotes de formation en français ont été lancées pour orienter une approche plus inclusive de la formation linguistique ministérielle dans le cadre de la Stratégie.

Améliorer le bien-être et la mobilisation des employés dans un environnement de travail moderne

En 2025-2026, AAC a renforcé son cadre de valeurs et d'éthique afin de favoriser un milieu de travail respectueux, transparent et responsable. Les mesures déployées pour mettre en œuvre les recommandations de l'Équipe spéciale des sous-ministres sur les valeurs et l'éthique ont permis de promouvoir le leadership, la prise de décisions et la culture organisationnelle éthiques. Une version actualisée du Code de valeurs et d'éthique a été publiée. Cette nouvelle version comprend des pratiques inclusives et aborde de nouvelles considérations, notamment la civilité en milieu de travail, la gestion des risques d'ordre éthique et l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle. La formation sur le leadership et la prise de décisions éthiques a été suivie par plus de 1 000 employés et a permis de mettre en place de nouveaux outils et produits d'apprentissage à l'appui des discussions d'équipe. Les activités de sensibilisation, y compris les campagnes de sensibilisation et les initiatives du Mois de la sensibilisation aux valeurs et à l'éthique, ont renforcé des valeurs clés, comme le respect, l'intégrité et la conduite responsable. La transparence a été améliorée grâce à la publication du rapport annuel sur l'inconduite et les actes répréhensibles, qui décrit les mesures de soutien disponibles, les mécanismes de signalement et la gestion des préoccupations en milieu de travail. Ces efforts ont contribué à faire d'AAC une organisation plus éthique, inclusive et responsable dans la prestation de services efficaces aux Canadiennes et aux Canadiens.

Une méthodologie de détermination et d'évaluation actualisée, mise en œuvre en décembre 2025, a permis de renforcer la détermination fondée sur les données des risques physiques et psychologiques en milieu de travail et d'appuyer la prise de décisions plus éclairées en matière de santé et de sécurité. AAC a amélioré les processus d'adaptation et l'accessibilité pour les employés en situation de handicap grâce à une approche coordonnée à l'échelle du Ministère et harmonisée avec les priorités du gouvernement. Les efforts déployés ont permis d'accroître l'uniformité, la sensibilisation et l'utilisation des outils et des pratiques en matière d'accessibilité pour appuyer les employés dans leur travail. Le Plan d'accessibilité 2025-2027, publié le 30 décembre 2025, décrit les priorités visant à éliminer les obstacles cernés et a été appuyé par le Projet d'amélioration des mesures d'adaptation, l'initiative Accessibilité pour tous et des réseaux ciblés de recrutement et de maintien en poste.

Gestion des actifs et des biens immobiliers du ministère

La gestion stratégique des édifices, des terrains, de l'équipement et des données a continué de contribuer à la prestation efficiente et durable des programmes et des services. AAC a élaboré une Stratégie sur le portefeuille de biens immobiliers, qui est un plan à long terme de gestion des biens immobiliers à l'appui des programmes agricoles et de l'exécution du mandat, y compris l'intendance d'un réseau national de centres de recherche et de développement, de laboratoires, d'espaces à bureaux, de serres, de parcelles d'essai, d'étables, d'installations d'entreposage des cultures et d'autres infrastructures de soutien.

Dans le cadre de la Stratégie pour un gouvernement vert, AAC a acheté de l'électricité propre, amélioré l'efficacité énergétique, renforcé les pratiques d'approvisionnement écologique et de gestion des déchets et continué d'accorder la priorité à l'acquisition de véhicules zéro émission. Ces efforts ont permis de réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant de ses installations et de son parc automobile de 64,2 % en 2025-2026, comparativement aux niveaux de 2005-2006, dépassant ainsi la cible provisoire de réduction de 50 % d'ici 2030 et poursuivant la progression vers sa cible à long terme, soit une réduction d'au moins 90 % d'ici 2050. Des détails additionnels sont présentés dans la Stratégie ministérielle de développement durable et les rapports d'étape.

Tout au long de l'exercice 2025-2026, AAC a examiné les pratiques d'approvisionnement et de gestion du matériel afin d'accroître l'efficience, l'efficacité et l'adaptation aux besoins opérationnels changeants, tout en adoptant une approche plus stratégique axée sur le cycle de vie pour la gestion des biens et la pérennité des services. Les investissements dans le cadre de l'Initiative de renouvellement des actifs des laboratoires ont permis de soutenir la remise en état et la modernisation d'installations de recherche vieillissantes et les travaux urgents d'infrastructure immobilière sur des sites de recherche dans chaque région. Dans le cadre de cette initiative, AAC a affecté son investissement de 115 millions de dollars sur cinq ans (2023-2024 à 2027-2028) à ces priorités. En raison de l'augmentation importante des coûts sous l'effet de l'inflation ainsi que de l'évolution des objectifs ministériels, 31 des 33 projets initialement prévus seront réalisés en priorité. En date de 2025-2026, 21 projets avaient été achevés, et les autres devraient être terminés au cours de la période de financement. Par le biais du groupe de la Science réglementaire et des Sciences pour la sécurité, le Ministère a également collaboré avec Laboratoires Canada et ses partenaires scientifiques fédéraux à la réalisation d'initiatives visant à moderniser les infrastructures scientifiques. Ces efforts ont permis d'améliorer la sécurité, la fonctionnalité et la viabilité à long terme des biens qui soutiennent la recherche et l'exécution des programmes ministériels.

Renforcer la prestation de services numériques, l'analyse des données et la transparence

AAC a élargi la prestation des services numériques et l'automatisation des processus afin d'appuyer l'évolution des approches pangouvernementales en matière de service à la clientèle. Les clients ont eu de plus en plus recours aux services en ligne par l'entremise du portail Mon dossier AAC, tandis que des efforts visant à simplifier l'inscription, à améliorer la convivialité et à accroître le rôle du portail comme point d'accès unique à plusieurs programmes continuaient d'être déployés. En 2025-2026, de nouvelles fonctionnalités ont permis de sécuriser l'échange bidirectionnel de messages et la transmission de documents en pièce jointe. Le nombre de

nouvelles inscriptions à un compte individuel a plus que triplé par rapport à l'exercice précédent, tandis que l'inscription à des comptes disposant d'un accès pour les représentants a décuplé. Une étude sur la convivialité menée par un tiers concernant le portail Mon dossier AAC a été réalisée afin d'orienter les améliorations et de mieux répondre aux besoins des utilisateurs.

Les capacités en matière de gestion et d'analyse des données ont soutenu la collaboration et l'innovation tout en faisant progresser la réalisation des objectifs du gouvernement ouvert et de la science ouverte grâce à un partage accru des données et des publications au moyen du Dépôt fédéral de science ouverte du Canada (DFSOC) et du portail Gouvernement ouvert. Le DFSOC donne désormais accès à plus de 600 publications de recherche en libre accès d'AAC au grand public et à la communauté scientifique.

Orientés par la Stratégie sur les données d'AAC, les investissements du Ministère dans l'infrastructure numérique, la gouvernance des données, les catalogues et les plateformes de gestion des données ont rendu les données plus faciles à trouver, accessibles, interexploitables et réutilisables, tandis que la modernisation des politiques et des activités reflète l'évolution des normes numériques. La création de la Boutique de rapports RH a permis d'élargir l'accès aux analyses de l'effectif pour les conseillers en RH et les gestionnaires grâce à plus de 45 rapports et outils en libre-service. Cette initiative permet d'accéder plus rapidement à l'information, de réduire les efforts liés à la production manuelle de rapports et de favoriser une prise de décisions davantage fondée sur les données au sein des RH et des directions générales.

Les mesures de cybersécurité ont renforcé la protection des systèmes et de l'information du Ministère grâce au Centre des opérations de cybersécurité d'AAC, qui a mis en œuvre des outils de sécurité et de surveillance améliorés afin de relever les nouveaux défis liés aux technologies numériques et de l'information, conformément à la Politique sur les services et le numérique du gouvernement du Canada. De nouveaux outils de gestion des risques et de conformité liés à la gouvernance ont permis d'améliorer les données utilisées dans les évaluations de sécurité et le suivi des risques, tandis que les initiatives de surveillance de l'infonuagique et de prévention des pertes de données ont fait progresser le passage du Ministère à un environnement de vérification systématique.

Grâce à l'initiative Accélération de l'innovation, de l'automatisation et de l'IA (A-IAIA), lancée en avril 2025, AAC a combiné la gouvernance, le perfectionnement des compétences des employés et l'expérimentation pratique afin de favoriser l'utilisation responsable de l'IA. Un centre d'expertise et une équipe principale de facilitation ont fourni de l'expertise et des compétences pratiques en matière d'IA, tandis qu'environ le tiers des employés ont eu accès à des outils d'IA approuvés et ont participé à des occasions d'apprentissage et à des démonstrations. Des équipes interfonctionnelles ont recensé des défis opérationnels et élaboré puis mis à l'essai des solutions novatrices, tout en intégrant la protection des renseignements personnels, la sécurité, l'éthique et la supervision humaine à chaque étape du processus. Parmi les réalisations, mentionnons la mise en œuvre d'un assistant virtuel du bureau de service qui a permis de réduire d'environ 15 % le nombre de demandes nécessitant une aide directe. Ces efforts ont renforcé la capacité d'AAC à adopter l'IA et l'automatisation de façon responsable tout en améliorant la prestation des services et l'efficacité opérationnelle.

Soutenir des initiatives autochtones et promouvoir la réconciliation

AAC a continué de progresser la réconciliation et l'agriculture dirigée par les Autochtones par l'intermédiaire de ses services et programmes internes, en s'appuyant sur la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* et la Politique sur l'Inuit Nunangat. Le Cadre stratégique pour les Autochtones a orienté les efforts visant à accroître la sensibilisation culturelle, à renforcer les capacités organisationnelles et à approfondir les relations avec les peuples autochtones. Le principe d'inclusion a également été intégré à l'élaboration des politiques et des programmes afin de favoriser la participation des Autochtones à l'agriculture et aux systèmes alimentaires.

Le Bureau d'aide et de sensibilisation aux Autochtones (BASA) a favorisé l'intégration des perspectives autochtones dans les programmes, les politiques et les pratiques de dotation au moyen d'activités de sensibilisation, d'occasions d'apprentissage et d'initiatives de recrutement ciblées. L'Initiative de recrutement d'étudiants autochtones a permis d'embaucher 60 étudiants, tandis que les activités de sensibilisation culturelle ont regroupé 1 563 participants dans le cadre de 41 séances représentant 22 organisations fédérales. D'autres activités de sensibilisation ont eu lieu, notamment 111 événements au pavillon Mikinàk. Elles ont permis de rassembler 1 346 participants, et de traiter 73 demandes de conseils en vue d'intégrer les perspectives autochtones dans les politiques, les programmes et les rapports. Le Réseau autochtone a fourni un forum aux employés autochtones et a organisé trois séances d'enseignement des Aînés. Parmi les principales activités, mentionnons la Journée nationale des peuples autochtones et l'inauguration de la nouvelle salle de réunion autochtone Oshki-giizis (Nouvelle lune) à Winnipeg.

Le Groupe STIM-A a poursuivi le travail sur la souveraineté des données autochtones, les relations de recherche et les programmes scientifiques inclusifs. En réponse à l'appel à l'action 57 de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, une série de sept ateliers sur la transformation de la recherche et des relations a attiré 442 participants. Les travaux ont progressé sur la phase 2 du module des sciences naturelles du Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations qui appuie l'application des principes de propriété, de contrôle, d'accès et de possession dans les activités scientifiques fédérales. La collaboration internationale avec l'Australie et l'Afrique du Sud a également favorisé le partage des connaissances sur la gouvernance des données autochtones et les pratiques de recherche éthiques.

Le Bureau de liaison scientifique avec les Autochtones (BLSA) a fait progresser les normes relatives à la collecte de données, l'intégrité scientifique et la recherche fondée sur les distinctions menée avec les partenaires autochtones. Le BLSA a également facilité la collaboration en recherche et le développement conjoint de projets avec les communautés autochtones et AAC. Il a en outre examiné les propositions de recherche en sciences agricoles présentées dans le cadre du PCA durable, ainsi que les propositions de recherche internes comportant des partenariats avec des Autochtones.

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus

Le tableau 10 fournit un résumé des dépenses prévues et réelles et des équivalents temps plein (ETP) requis pour obtenir ces résultats.

Tableau 10 : Ressources requises pour les services internes en 2025-2026

Ressources	Prévues	Réelles
Dépenses	179 970 693 $	228 693 115 $
Équivalents temps plein	1 530	1 457

L'onglet Finances de la page Infographie pour l'AAC dans l'InfoBase du GC et l'onglet Personnel de la page Infographie pour l'AAC dans l'InfoBase du GC présentent des renseignements exhaustifs sur les ressources financières et humaines en ce qui concerne le répertoire des programmes du ministère.

Processus de risque et de conformité

Le processus de risque et de conformité (PRC) est une autoévaluation conçue pour aider les administrateurs généraux et administratrices générales à vérifier que des pratiques et des mesures de contrôle sont en place pour leur permettre de s'acquitter de leurs responsabilités au titre de la loi et des politiques du Conseil du Trésor, ainsi que de gérer efficacement les risques dans leur organisation.

En 2025-2026, Agriculture et Agroalimentaire Canada a procédé à une autoévaluation dans le cadre du PRC.

Les résultats démontrent que le Ministère a mis en place des pratiques et des contrôles appropriés dans la grande majorité des domaines évalués. Des possibilités de renforcer les pratiques de gestion ont été cernées en ce qui concerne la gestion du rendement et les subventions et contributions, et le Ministère a élaboré des plans d'action en conséquence :

- Le programme de gestion du rendement des employés ne répondait pas pleinement à l'objectif de conformité. Il s'agit d'un problème rencontré par un grand nombre d'autres organisations gouvernementales. En réponse à cela, AAC a communiqué proactivement avec tout le personnel en amont du cycle de gestion du rendement et s'est engagé à fournir continuellement des rapports aux chefs de direction générale afin de les aviser du taux d'achèvement. AAC a également suivi la mise en œuvre des plans d'amélioration du rendement, tout en fournissant des conseils et des orientations aux gestionnaires pour les soutenir, et a intégré les taux de réalisation de la gestion du rendement dans les ententes de rendement des cadres afin de renforcer la responsabilisation.
- Le nombre de vérifications prévues auprès des bénéficiaires de subventions et de contributions réalisées en 2023-2024 était inférieur à la cible établie. Ce problème a depuis été entièrement réglé.

Marchés attribués à des entreprises autochtones

Chaque exercice, les ministères du gouvernement du Canada doivent attribuer au moins 5 % de la valeur totale des marchés à des entreprises autochtones.

Comme le montre le tableau 11, l'AAC a attribué 6,0 % de la valeur totale de ses marchés à des entreprises autochtones pour l'exercice.

Tableau 11 : Valeur totale des marchés attribués à des entreprises autochtones[1]

Indicateur de rendement lié à l'attribution de marchés	Résultats 2025-2026
Valeur totale des marchés attribués à des entreprises autochtones[2] (A)	10 869 331
Valeur totale des marchés attribués à des entreprises autochtones et non autochtones[3] (B)	181 514 277
Valeur des exceptions approuvées par l'administration générale (C)	0
Pourcentage de marchés attribués à des entreprises autochtones [A ÷ (B – C) × 100]	6,0 %

Remarques

Aux fins de la cible minimale de 5 %, Services aux Autochtones Canada définit les « entreprises autochtones » comme suit :

- une entreprise dont le propriétaire-exploitant est un Aîné ou une Aînée, un conseil de bande ou un conseil tribal;
- une entreprise inscrite au Répertoire des entreprises autochtones du gouvernement du Canada;
- une entreprise inscrite sur une liste d'entreprises bénéficiaires d'un traité moderne.

Le terme « marché » désigne un accord contraignant portant sur l'acquisition d'un bien, d'un service ou d'une construction, à l'exclusion des baux immobiliers. Il comprend les avenants aux marchés et les marchés conclus au moyen de cartes d'achat d'une valeur supérieure à 10 000,00 $.

1. Aux fins de la mesure du rendement par rapport à l'objectif minimal de 5 % pour l'exercice 2025-2026, les données figurant dans ce tableau sont fondées sur la façon dont Services aux Autochtones Canada (SAC) définit une « entreprise autochtone », c'est-à-dire une entreprise détenue et exploitée par des Aînés, des conseils de bande et des conseils tribaux, inscrite dans le Répertoire des entreprises autochtones ou inscrite sur une liste d'entreprises bénéficiaires d'un traité moderne.
2. Sont exclus les contrats et les modifications avec des entreprises autochtones qui ont été conclus au moyen de cartes d'achat; la sous-traitance avec des entreprises autochtones peut toutefois être prise en compte.
3. Comprend les contrats et les modifications qui ont été conclus au moyen de cartes d'achat.
4. Le rapport officiel a été soumis à Services aux Autochtones Canada le 31 juillet 2026. L'inclusion des données de la carte d'achat est facultative, conformément à l'annexe E - Directive sur la gestion de l'approvisionnement.

Dans son plan ministériel 2026-2027, prévoyait que, d'ici la fin de l'exercice 2025-2026, il aurait attribué 5 % de la valeur totale de ses marchés à des entreprises autochtones. Le Ministère a dépassé cet objectif en attribuant 6 % de la valeur totale de ses contrats à des entreprises

autochtones, de sorte qu'il a dépassé l'objectif minimum obligatoire de 5 % du gouvernement du Canada.

Des progrès ont été réalisés grâce à la gouvernance, à la collaboration et aux activités de renforcement des capacités, y compris les travaux du Groupe de travail sur l'approvisionnement auprès des Autochtones d'AAC visant à déterminer et à planifier les achats réservés aux Autochtones pour atteindre les cibles ministérielles. Le Ministère a également continué de participer aux comités interministériels, aux équipes spéciales et aux groupes de travail de Services aux Autochtones Canada.

AAC a continué d'échanger directement avec les fournisseurs autochtones, ce qui a permis d'accroître la sensibilisation aux possibilités d'approvisionnement et de cerner les domaines dans lesquels la participation des fournisseurs autochtones pourrait être améliorée. Le Ministère a également communiqué les profils d'entreprises autochtones aux réseaux de propriétaires fonctionnels pour souligner les occasions d'approvisionnement et encourager le recours aux marchés réservés aux Autochtones lorsque possible. La formation obligatoire sur les considérations relatives à l'approvisionnement autochtone pour le personnel de l'approvisionnement, renforcée par la communauté de pratique en matière d'approvisionnement et de gestion du matériel a contribué à la sensibilisation aux cibles d'approvisionnement auprès des Autochtones du Ministère et soutenu l'engagement du gouvernement du Canada envers les peuples autochtones.

Dépenses et ressources humaines

Dans la présente section

- Dépenses
- Financement
- Faits saillants des états financiers
- Ressources humaines

Dépenses

Cette section présente un aperçu des dépenses réelles et prévues du ministère pour la période de 2023-2024 à 2028-2029.

Sommaire du rendement budgétaire

Le tableau 12 montre l'argent que AAC a dépensé au cours des trois derniers exercices pour s'acquitter de ses responsabilités essentielles et assurer la prestation de ses services internes.

Tableau 12 : Dépenses réelles de trois exercices pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Responsabilités essentielles et services internes	Budget principal des dépenses 2025-2026[1]	Autorisations totales pouvant être utilisées pour 2025-2026[2]	Dépenses réelles de trois exercices (autorisations utilisées)[3]
Marchés nationaux et internationaux	808 901 900	812 365 778	• 2023-2024 : 775 574 824 • 2024-2025 : 751 310 024 • 2025-2026 : 781 244 728
Science et innovation	911 749 091	948 822 311	• 2023-2024 : 829 601 910 • 2024-2025 : 906 924 199 • 2025-2026 : 882 240 035
Risques du secteur	2 035 048 761	2 018 384 778	• 2023-2024 : 2 300 585 983 • 2024-2025 : 2 125 046 079 • 2025-2026 : 2 000 532 878
Total partiel	**3 755 699 752**	**3 779 572 867**	• **2023-2024 : 3 905 762 717** • **2024-2025 : 3 783 280 302** • **2025-2026 : 3 664 017 641**
Services internes	179 970 693	228 878 793	• 2023-2024 : 257 678 682 • 2024-2025 : 247 220 268 • 2025-2026 : 228 693 115
Total	**3 935 670 445**	**4 008 451 660**	• **2023-2024 : 4 163 441 399** • **2024-2025 : 4 030 500 570** • **2025-2026 : 3 892 710 756**

1. Les données du Budget principal des dépenses sont celles qui figurent dans le Budget principal des dépenses de 2025-2026 selon le programme ou l'objectif.
2. Le montant total des autorisations reflète le Budget principal des dépenses de 2025-2026 et une augmentation totale nette de 72,8 millions de dollars constituée de rajustements à des sommes statutaires pour correspondre aux dépenses réelles, au Budget supplémentaire des dépenses et aux affectations des crédits centraux reçues au cours de 2025-2026, en plus d'autres rajustements et montants accessibles provenant de l'année dernière, comme l'indiquent les Comptes publics du Canada de 2026.
3. Les dépenses réelles représentent les dépenses véritablement engagées pendant l'exercice visé et qui figurent dans les Comptes publics. Dans certains cas, lorsque les montants autorisés n'ont pas été dépensés, ils peuvent être reportés à des exercices ultérieurs.

Analyse des dépenses des trois derniers exercices

Les dépenses réelles étaient moins élevées en 2024-2025 par rapport à 2023-2024, car elles reflétaient une diminution des besoins de soutien dans le cadre des programmes Agri-relance et Agri-stabilité, ainsi qu'une baisse des dépenses pour le Programme de paiements directs pour les producteurs laitiers. Cette baisse était aussi attribuable à des économies réalisées dans le cadre de l'exercice de recentrage des dépenses gouvernementales. Cette diminution a été compensée par une augmentation des dépenses du Partenariat canadien pour une agriculture durable (PCA durable), du Programme Agri-protection, du Programme des technologies propres en agriculture, du Fonds d'investissement pour la transformation des produits sous gestion de l'offre et du Programme d'investissement à la ferme pour la volaille et les œufs.

Les dépenses réelles étaient moins élevées en 2025-2026 par rapport à 2024-2025, car elles reflétaient une diminution des besoins de soutien dans le cadre des programmes Agri-protection et Agri-relance, une diminution des dépenses pour le Programme des technologies propres en agriculture, le Programme d'investissement à la ferme pour la volaille et les œufs et pour le Programme de paiements anticipés en vertu de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*. Cette baisse était aussi attribuable à des économies réalisées dans le cadre de l'exercice de recentrage des dépenses gouvernementales. Cette diminution a été compensée par une augmentation des dépenses au titre des Initiatives relatives à la Politique alimentaire, du Fonds pour l'innovation et l'investissement dans le secteur laitier et du Fonds d'investissement pour la transformation des produits sous gestion de l'offre.

L'onglet Finances de la page Infographie pour l'AAC dans l'InfoBase du GC fournit davantage de renseignements financiers sur les exercices précédents.

Dépenses prévues au cours des trois prochains exercices

Le tableau 13 présente les dépenses prévues de l'AAC au cours des trois prochains exercices relativement à ses responsabilités essentielles et à ses services internes.

Tableau 13 : Dépenses prévues au cours des trois prochains exercices pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses prévues 2026-2027[1]	Dépenses prévues 2027-2028[1]	Dépenses prévues 2028-2029[1]
Marchés nationaux et internationaux	702 386 337	566 850 187	255 200 371
Science et innovation	780 408 311	735 732 823	306 369 042
Risques du secteur	2 027 326 208	1 983 197 790	814 787 197
Total partiel	**3 510 120 856**	**3 285 780 800**	**1 376 356 610**
Services internes	167 448 303	157 142 512	120 247 367
Total	**3 677 569 159**	**3 442 923 312**	**1 496 603 977**

1. Les chiffres relatifs aux dépenses prévues pour 2026-2027 à 2028-2029 sont ceux indiqués dans le Plan ministériel 2026-2027. Ils ne reflètent pas le financement annoncé dans le Budget de 2026.

Analyse des dépenses prévues au cours des trois prochains exercices

La diminution des dépenses prévues pour 2027-2028 reflète l'expiration du Programme d'aide au secteur du vin et du Fonds des infrastructures alimentaires locales à la fin de l'exercice 2026-2027. Elle reflète également une baisse supplémentaire des prévisions législatives pour le Programme de paiements anticipés en vertu de *la Loi sur les programmes de commercialisation agricole*, l'élimination progressive du Fonds d'investissement pour la transformation des produits sous gestion de l'offre et une réduction du financement prévu des programmes non liés à la GRE dans le cadre du Partenariat canadien pour une agriculture durable (PCA durable) et du Fonds pour l'innovation et l'investissement dans les secteur laitier. Elle reflète également des réductions budgétaires dans le cadre de l'examen exhaustif des dépenses.

La diminution des dépenses prévues pour 2028-2029 reflète l'expiration des autorisations de l'actuel Partenariat canadien pour une agriculture durable (PCA durable) d'une durée de cinq ans à la fin de 2027-2028, qui doivent être renouvelées en collaboration avec les provinces et les territoires, ainsi que l'expiration du volet Mesures à la ferme pour le climat du programme Solutions agricoles pour le climat, du Fonds d'investissement pour la transformation des produits sous gestion de l'offre et du Programme des technologies propres en agriculture à la fin de 2027-2028. Elle reflète également l'élimination progressive du Programme de paiements directs pour les producteurs laitiers et une réduction supplémentaire du financement prévu du Programme d'investissement à la ferme pour la volaille et les œufs et du Fonds pour l'innovation et l'investissement dans le secteur laitier, ainsi qu'à d'autres réductions budgétaires dans le cadre de l'examen exhaustif des dépenses.

L'onglet Finances de la page Infographie pour l'AAC dans l'InfoBase du GC fournit des renseignements financiers plus détaillés en ce qui concerne les exercices précédents.

Financement

Cette section donne un aperçu du financement voté et législatif du ministère pour ses responsabilités essentielles et ses services internes.

Le graphique 1 résume le financement approuvé, voté et législatif, du ministère pour la période de 2023-2024 à 2028-2029.

Graphique 1 : Financement approuvé (législatif et voté) pour une période de six exercices

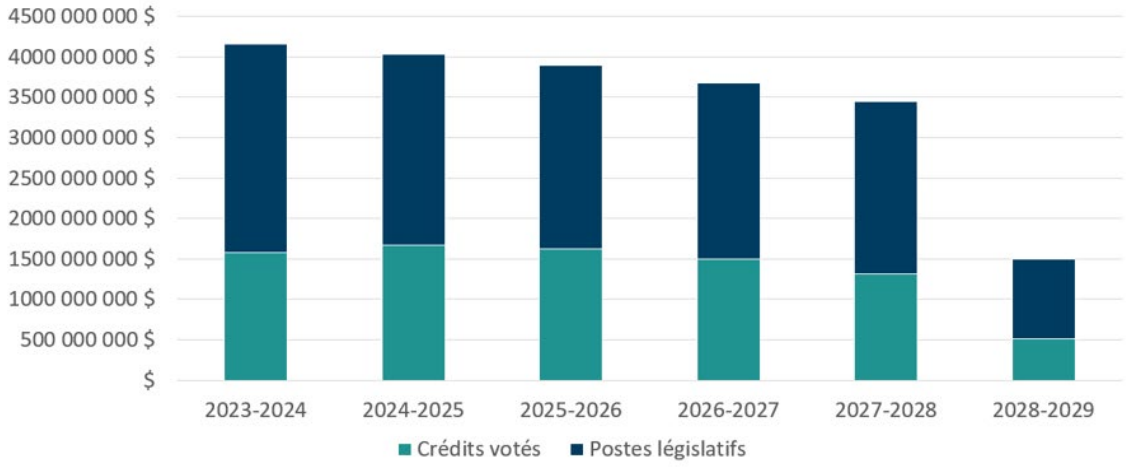

Le graphique ci-dessus illustre les dépenses réelles pour les années 2023-2024 à 2025-2026 et les dépenses prévues pour les années 2026-2027 à 2028-2029, réparties par les postes législatifs, les crédits votées et le total.

Version textuelle du graphique 1

Exercice	Postes législatifs	Crédits votés	Total
2023-2024	2 582 802 399 $	1 580 639 000 $	4 163 441 399 $
2024-2025	2 354 607 543 $	1 675 893 027 $	4 030 500 570 $
2025-2026	2 271 433 253 $	1 621 277 503 $	3 892 710 756 $
2026-2027	2 179 243 454 $	1 498 325 705 $	3 677 569 159 $
2027-2028	2 130 518 747 $	1 312 404 565 $	3 442 923 312 $
2028-2029	984 262 259 $	512 341 718 $	1 496 603 977 $

Analyse du financement législatif et voté pour une période de six exercices

Entre 2023-2024 et 2028-2029, les dépenses varient d'un maximum de 4,2 milliards de dollars dépensés en 2023-2024 à un minimum de 1,5 milliards de dollars prévus en 2028-2029. Les programmes et les initiatives d'Agriculture et Agroalimentaire Canada varient d'une année à l'autre en fonction des changements qui touchent les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels, comme on l'explique ci-dessous.

Les dépenses législatives réelles étaient moins élevées en 2024-2025 par rapport à 2023-2024, car elles reflétaient une diminution des besoins de soutien dans le cadre des programmes Agri-relance et Agri-stabilité, ainsi qu'une baisse des dépenses pour le Programme de paiements directs pour les producteurs laitiers. Ceci a été compensée par une augmentation des dépenses du Programme Agri-protection.

Les dépenses législatives réelles étaient moins élevées en 2025-2026 par rapport à 2024-2025, car elles reflétaient une diminution des besoins de soutien dans le cadre des programmes Agri-protection et Agri-relance et d'une diminution pour le Programme de paiements anticipés en vertu de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*. Ceci a été compensée par une augmentation des dépenses du Fonds pour l'innovation et l'investissement dans le secteur laitier.

Les dépenses législatives prévues diminuent en 2026-2027, car elles reflètent une diminution supplémentaire des besoins de soutien dans le cadre du Programme Agri-protection et une réduction du financement législatif prévu pour le Programme de paiements directs pour les producteurs laitiers. Ceci est compensée par un besoin de soutien accru dans le cadre du Programme Agri-relance, une augmentation des prévisions législatives pour le Programme de paiements anticipés en vertu de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* et une augmentation du financement législatif prévu du Fonds pour l'innovation et l'investissement dans le secteur laitier.

Les dépenses législatives prévues diminuent en 2027-2028, car elles reflètent une baisse supplémentaire des prévisions législatives pour le Programme de paiements anticipés en vertu de la Loi sur les programmes de commercialisation agricole et une réduction du financement législatif prévu du Fonds pour l'innovation et l'investissement dans le secteur laitier.

Les dépenses législatives prévues diminuent en 2028-2029, car elles reflètent l'expiration des autorisations législatives de l'actuel Partenariat canadien pour une agriculture durable (PCA durable) à la fin de 2027-2028, qui doivent être renouvelées en collaboration avec les provinces et les territoires. Elles reflètent également l'élimination progressive du Programme de paiements directs pour les producteurs laitiers et une réduction supplémentaire du financement législatif prévu du Fonds pour l'innovation et l'investissement dans le secteur laitier.

Les dépenses votées réelles étaient plus élevées en 2024-2025 par rapport à 2023-2024, car elles reflétaient une augmentation des dépenses du Partenariat canadien pour une agriculture durable (PCA durable), du Programme des technologies propres en agriculture, du Fonds d'investissement pour la transformation des produits sous gestion de l'offre et du Programme d'investissement à la ferme pour la volaille et les œufs. Cette augmentation a été compensée par une diminution des dépenses au titre des Initiatives relatives à la Politique alimentaire et du Programme d'aide au secteur du vin, ainsi que par des économies réalisées dans le cadre de l'exercice de recentrage des dépenses gouvernementales.

Les dépenses votées réelles étaient moins élevées en 2025-2026 par rapport à 2024-2025, car elles reflétaient une diminution des dépenses du Programme des technologies propres en agriculture et du Programme d'investissement à la ferme pour la volaille et les œufs ainsi que par

des économies réalisées dans le cadre de l'exercice de recentrage des dépenses gouvernementales. Cette diminution a été compensée par une augmentation des dépenses pour les Initiatives relatives à la Politique alimentaire et du Fonds d'investissement pour la transformation des produits sous gestion de l'offre.

La diminution des dépenses votées prévues pour 2026-2027 reflète une baisse du financement du Programme des technologies propres en agriculture et des Initiatives relatives à la Politique alimentaire. Elle reflète également des montants reportés de 2024-2025 à 2025-2026, des réductions budgétaires prévues dans le cadre de l'examen exhaustif des dépenses, d'autres économies réalisées dans le cadre de l'exercice de recentrage des dépenses gouvernementales, ainsi que par l'expiration du financement du Programme des engrais dans le cadre du Plan de réduction des émissions.

La diminution des dépenses votées prévues pour 2027-2028 reflète l'expiration du Programme d'aide au secteur du vin et du Fonds des infrastructures alimentaires locales à la fin de l'exercice 2026-2027. Elle reflète également l'élimination progressive du Fonds d'investissement pour la transformation des produits sous gestion de l'offre et une réduction du financement prévu des programmes non liés à la GRE dans le cadre du Partenariat canadien pour une agriculture durable (PCA durable), ainsi qu'à d'autres réductions budgétaires dans le cadre de l'examen exhaustif des dépenses.

La diminution des dépenses votées prévues pour 2028-2029 reflète l'expiration des autorisations votées de l'actuel Partenariat canadien pour une agriculture durable (PCA durable) à la fin de 2027-2028, qui doivent être renouvelées en collaboration avec les provinces et les territoires. Elle reflète également l'expiration du volet Mesures à la ferme pour le climat du programme Solutions agricoles pour le climat, du Fonds d'investissement pour la transformation des produits sous gestion de l'offre et du Programme des technologies propres en agriculture à la fin de 2027-2028, ainsi qu'à une réduction supplémentaire du financement prévu du Programme d'investissement à la ferme pour la volaille et les œufs. Elle reflète également d'autres réductions budgétaires dans le cadre de l'examen exhaustif des dépenses.

Consultez les Comptes publics du Canada pour en savoir plus sur les dépenses votées et législatives de l'AAC.

Faits saillants des états financiers

Cette section présente les états financiers (non audités) de l'AAC pour l'exercice terminé le 31 mars 2026.

Le tableau 14 résume les charges et les revenus pour 2025-2026 qui affectent le coût de fonctionnement avant le financement du gouvernement et les transferts.

Tableau 14 : État condensé des résultats (audité ou non audité) pour l'exercice terminé le 31 mars 2026 (en dollars)

Renseignements financiers	Résultats réels 2025-2026	Résultats prévus 2025-2026	Différence (résultats réels moins résultats prévus)
Total des charges	3 720 576 000	3 702 003 000	18 573 000
Total des revenus	58 892 000	67 865 000	(8 973 000)
Coût de fonctionnement net avant le financement public et les transferts	3 661 684 000	3 634 138 000	27 546 000

Analyse des charges et des revenus pour 2025-2026

Les dépenses prévues pour l'exercice 2025-2026 s'élevaient à 3 702 millions de dollars par rapport aux dépenses réelles de 3 720,6 millions de dollars, soit une augmentation de 18,6 millions de dollars.

Les renseignements sur les résultats prévus pour 2025-2026 proviennent de l'état des résultats prospectif et des notes de 2025-2026 de l'AAC.

Le tableau 15 résume les charges et les revenus réels et montre le coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts.

Tableau 15 : État condensé des résultats (audité ou non audité) pour 2024-2025 et 2025-2026 (en dollars)

Renseignements financiers	Résultats réels 2025-2026	Résultats réels 2024-2025	Différence (2025-2026 moins 2024-2025)
Total des charges	3 720 576 000	3 786 212 000	(65 636 000)
Total des revenus	58 892 000	57 409 000	1 483 000
Coût de fonctionnement net avant le financement public et les transferts	3 661 684 000	3 728 803 000	(67 119 000)

Analyse des différences de charges et de revenus entre 2024-2025 et 2025-2026

Les dépenses totales s'élevaient à 3 720,6 millions de dollars en 2025-2026, soit une diminution de 65,6 millions de dollars par rapport aux 3 786,2 millions de dollars de l'exercice précédent. Cette diminution est principalement attribuable à la réduction des dépenses dans le cadre des programmes législatifs, en raison de la baisse de la demande et de la diminution du nombre de catastrophes naturelles. Une baisse des dépenses a également été observée dans le cadre du Programme des technologies propres en agriculture et du Programme d'investissement à la ferme

pour la volaille et les œufs. Ces baisses ont été partiellement compensées par l'augmentation des dépenses dans le cadre des Initiatives relatives à la Politique alimentaire.

Les revenus nets totaux se sont élevés à 58,9 millions de dollars en 2025-2026, comparativement à 57,4 millions de dollars en 2024-2025, soit une augmentation de 1,5 million de dollars. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation des revenus de la Caisse de réassurance-récolte, compensée en partie par une diminution des revenus d'intérêts ainsi que des revenus tirés des projets conjoints et des accords de partage des coûts.

Le tableau 16 fournit un résumé des montants que le ministère doit ou doit dépenser (passif) et de ses ressources disponibles (actif), ce qui aide à déterminer la capacité du ministère à mettre en œuvre des programmes et des services.

Tableau 16 : État condensé de la situation financière (audité ou non audité) au 31 mars 2026 (en dollars)

Renseignements financiers	Exercice en cours (2025-2026)	Exercice précédent (2024-2025)	Différence (2025-2026 moins 2024-2025)
Total des passifs nets	1 664 762 000	2 028 893 000	(364 131 000)
Total des actifs financiers nets	1 575 067 000	1 944 085 000	(369 018 000)
Dette nette du ministère	89 695 000	84 808 000	4 887 000
Total des actifs non financiers	538 605 000	513 311 000	25 294 000
Situation financière nette du ministère	448 910 000	428 503 000	20 407 000

Analyse du passif et de l'actif du ministère depuis le dernier exercice

À la fin de 2025-2026, les passifs découlant des activités du Ministère s'élevaient à 1 664,8 millions de dollars, soit une diminution de 364,1 millions de dollars par rapport aux passifs totaux de 2 028,9 millions de dollars de l'exercice précédent. Cette diminution est principalement attribuable à la charge à payer dans le cadre du Programme de paiements directs pour les producteurs laitiers et à une réduction des créditeurs pour les programmes législatifs.

À la fin de 2025-2026, le total des actifs financiers nets était de 1 575,1 millions de dollars, composé principalement du montant à recevoir du Trésor. La diminution est liée au Programme de paiements directs pour les producteurs laitiers et à la réduction du recours aux programmes axés sur la demande. Le Ministère détenait également des actifs non financiers totalisant 538,6 millions de dollars le 31 mars 2026, soit une augmentation de 25,3 millions de dollars par rapport aux 513,3 millions de dollars du dernier exercice pour les immobilisations corporelles.

Ressources humaines

Cette section présente un aperçu des ressources humaines réelles et prévues du ministère pour la période de 2023-2024 à 2028-2029.

Le tableau 17 présente un résumé des ressources humaines, en équivalents temps plein, qui sont associées aux responsabilités essentielles et aux services internes de l'AAC pour les trois exercices précédents.

Tableau 17 : Ressources humaines réelles pour les responsabilités essentielles et les services internes au cours des trois exercices précédents

Responsabilités essentielles et services internes	Équivalents temps plein réels en 2023-2024	Équivalents temps plein réels en 2024-2025	Équivalents temps plein réels en 2025-2026[1]
Marchés nationaux et internationaux	551	563	551
Science et innovation	2 601	2 621	2 508
Risques du secteur	414	412	388
Total partiel	**3 566**	**3 596**	**3 447**
Services internes	1 507	1 538	1 457
Total	**5 073**	**5 134**	**4 904**

1. Équivalents temps plein réels — englobent uniquement les équivalents temps plein financés par les ressources affectées du Ministère. Outre le nombre réel d'équivalents temps plein (4 904), il y avait 59 équivalents temps plein employés par Agriculture et Agroalimentaire Canada et affectés à des travaux de recherche financés par des ententes de collaboration conclues avec des partenaires de l'industrie et 561 équivalents temps plein employés en tant qu'étudiants.

Analyse des ressources humaines des trois derniers exercices

L'augmentation des équivalents temps plein de 2023-2024 à 2024-2025 était attribuable aux mesures de dotation nécessaires pour soutenir les améliorations de la prestation de services et les priorités du gouvernement et au soutien accru offert au volet Mesures à la ferme pour le climat du programme Solutions agricoles pour le climat, au Fonds d'investissement dans la transformation des produits sous gestion de l'offre et au Programme d'investissement à la ferme pour la volaille et les œufs.

La diminution du nombre d'équivalents temps plein entre 2024-2025 et 2025-2026 est attribuable à l'attrition et à la gestion des postes vacants dans le cadre de l'exercice de recentrage des dépenses gouvernementales.

Le tableau 18 présente les équivalents temps plein prévus pour les responsabilités essentielles et les services internes de l'AAC au cours des trois prochains exercices. Les ressources humaines pour l'exercice en cours sont prévues en fonction des données de l'exercice à ce jour.

Tableau 18 : Sommaire de la planification des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les services internes pour les trois prochains exercices

Responsabilités essentielles et services internes	Équivalents temps plein prévus en 2026-2027[1]	Équivalents temps plein prévus en 2027-2028	Équivalents temps plein prévus en 2028-2029
Marchés nationaux et internationaux	548	494	471
Science et innovation	2 460	2 455	2 125
Risques du secteur	396	396	396
Total partiel	**3 404**	**3 345**	**2 992**
Services internes	1 397	1 297	1 223
Total	**4 801**	**4 642**	**4 215**

1. Les équivalents temps plein prévus sont ceux indiqués dans le plan ministériel de 2026-2027.

Analyse des ressources humaines pour les trois prochains exercices

La diminution des équivalents temps plein en 2027-2028 est attribuable aux réductions budgétaires prévues dans le cadre de l'examen exhaustif des dépenses et à l'expiration du Fonds des infrastructures alimentaires locales et du Programme d'aide au secteur du vin à la fin de l'exercice 2026-2027.

La diminution du nombre d'équivalents temps plein en 2028-2029 est attribuable à d'autres réductions budgétaires dans le cadre de l'examen exhaustif des dépenses. Elle reflète également l'expiration du volet Mesures à la ferme pour le climat du programme Solutions agricoles pour le climat, du Programme des technologies propres en agriculture et du Fonds d'investissement pour la transformation des produits sous gestion de l'offre.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires ci-dessous sont accessibles sur le site Web de l'AAC :

- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert
- Analyse comparative entre les sexes plus
- Réponse aux comités parlementaires et aux audits externes

Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au système fiscal pour atteindre des objectifs de politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'imposition, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque exercice des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le Rapport sur les dépenses fiscales fédérales. Ce rapport fournit aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, dont des descriptions, des objectifs, des données historiques et des renvois aux programmes de dépenses fédérales connexes ainsi qu'aux évaluations et aux résultats de l'analyse comparative entre les sexes plus liés aux dépenses fiscales.

Renseignements ministériels

Profil du ministère

Ministre(s) de tutelle : L'honorable Heath MacDonald

Administrateur général : Lawrence Hanson, sous-ministre

Portefeuille ministériel : Agriculture and Agri-Food Canada

Instrument habilitant : *Loi sur le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire* (L.R.C. (1985), ch. A-9)

Année de constitution ou de création : 1994

Coordonnées du ministère

Adresse postale : Agriculture et Agroalimentaire Canada, 1341, chemin Baseline, Ottawa (Ontario) K1A 0C5

Numéro de téléphone : 1-855-773-0241

Téléimprimeur (ATS) : 613-773-2600

Télécopieur : 613-773-1081

Adresse courriel : aafc.info.aac@agr.gc.ca

Site Web : agriculture.canada.ca

Définitions

analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) (gender-based analysis plus [GBA Plus])

Outil analytique qui aide à comprendre les répercussions des politiques, des programmes et des initiatives sur différentes personnes. Le fait d'appliquer l'ACS Plus aux politiques, aux programmes

et à d'autres initiatives permet de déterminer les différents besoins des personnes touchées, les façons de faire preuve de davantage d'inclusion et d'adaptation ainsi que les méthodes permettant de cerner et de réduire tout obstacle à l'accès ou au bénéfice de l'initiative. L'ACS Plus va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre) pour tenir compte d'autres facteurs, comme l'âge, le handicap, l'éducation, l'ethnicité, le statut économique, la géographie (y compris la ruralité), la langue, la race, la religion et l'orientation sexuelle.

cadre ministériel des résultats (departmental results framework)

Cadre qui établit un lien entre les responsabilités essentielles, les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel d'un ministère.

cible (target)

Objectif quantitatif ou qualitatif et mesurable qu'un ministère, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des ministères ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non-budgetary expenditures)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, d'investissements et d'avances qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants présentés dans le Budget principal des dépenses. Les ministères sont responsables de déterminer les dépenses prévues et doivent être en mesure de justifier les données financières présentées dans leur plan ministériel et rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement au moyen d'une loi de crédits. Le crédit énonce également les conditions régissant les dépenses.

entreprise autochtone (Indigenous business)

Les exigences relatives à la vérification des entreprises autochtones aux fins du rapport sur les résultats ministériels sont présentées sur le site Web de Services aux Autochtones Canada (Cible minimale obligatoire de 5 % d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones).

équivalent temps plein (full-time equivalent)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne dans un budget ministériel. Le calcul d'un équivalent temps plein correspond au nombre d'heures de travail d'un employé ou d'une employée divisé par le nombre d'heures d'une semaine de travail à temps plein d'un employeur. Par exemple, une personne qui travaille 20 heures pendant une semaine de travail normale de 40 heures représente un équivalent temps plein de 0,5.

indicateur de rendement (performance indicator)

Mesure qualitative ou quantitative pour évaluer les progrès réalisés en vue d'atteindre un résultat au niveau d'un ministère ou d'un programme, ou les extrants ou résultats attendus d'un programme, d'une politique ou d'une initiative.

indicateur de résultat ministériel (departmental result indicator)

Mesure quantitative ou qualitative pour évaluer les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiative)

Programme, projet ou autre initiative amenant deux ministères fédéraux ou plus à recevoir du financement pour travailler en collaboration à un résultat commun habituellement lié à une priorité gouvernementale et que les ministres y participant conviennent de désigner horizontal. Des exigences particulières en matière de rapports doivent être respectées, notamment l'exigence selon laquelle le ministère responsable doit rendre compte des dépenses et des résultats communs.

plan (plan)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment un ministère entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

plan ministériel (Departmental Plan)

Exposé des activités prévues et du rendement attendu d'un ministère qui reçoit des crédits parlementaires au cours d'une période de trois exercices. Les plans ministériels sont habituellement présentés au Parlement au printemps.

priorité ministérielle (departmental priority)

Activité, plan ou projet sur lequel un ministère met l'accent et dont il rendra compte au cours d'une période de planification particulière. Il s'agit de ce qui importe le plus ou ce qui doit être réalisé en premier en vue d'atteindre les résultats ministériels attendus.

priorités gouvernementales (government priorities)

Aux fins du rapport sur les résultats ministériels 2025-2026, les priorités du gouvernement sont les thèmes généraux qui définissent le programme du gouvernement comme il a été annoncé dans le discours du Trône de 2025.

programme (program)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein d'un ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de service.

rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Rapport qui présente les réalisations d'un ministère par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le plan ministériel correspondant.

rendement (performance)

Utilisation qu'un ministère a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que le ministère souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons retenues ont été dégagées.

répertoire des programmes (program inventory)

Compilation de l'ensemble des programmes du ministère et des ressources qui contribuent à l'exercice des responsabilités essentielles du ministère et à l'atteinte de ses résultats.

responsabilité essentielle (core responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les résultats ministériels énumérés pour une responsabilité essentielle correspondent aux résultats que le ministère cherche à obtenir ou sur lesquels il souhaite exercer une influence.

résultat (result)

Un résultat ou un extrant lié aux activités d'un ministère ou liées à une politique, un programme ou une initiative.

résultat ministériel (departmental result)

Résultat général lié aux responsabilités essentielles d'un ministère.